

RAPPORT ANNUEL 2012

L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE A POUR MISSION
DE MENER UNE CAMPAGNE MONDIALE POUR
UN SPORT SANS DOPAGE EN COLLABORATION
AVEC SES PARTENAIRES.

Composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements,

l'AMA a coordonné le développement et la mise en place
du **Code mondial antidopage**, le document harmonisant les règles
antidopage dans tous les sports et dans tous les pays.

Depuis plus d'une décennie, l'AMA vise à encourager une culture
du sport exempte de dopage.



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	04
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	08
MEMBRES DE L'AMA.....	12
LE CODE	14
UNESCO	16
ENQUÊTES	18
ADAMS	20
COMMUNICATIONS	22
SCIENCE ET RECHERCHE	24
MÉDECINE.....	26
ÉDUCATION.....	28
COMMUNAUTÉ ANTIDOPAGE.....	30
MISSIONS DES OI	32
CONTRÔLES HORS COMPÉTITION.....	33
REVUE FINANCIÈRE 2012	36
ÉTATS FINANCIERS	38

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'Hon. John Fahey, CA

JE ME RÉJOUIS DE DRESSER LE BILAN D'UNE ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE L'AMA ET SES PARTENAIRES MONDIAUX ONT COMPOSÉ AVEC DE NOMBREUX DÉFIS, FAIT DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS SUR DIVERS FRONTS ET PARTAGÉ DE MULTIPLES RÉUSSITES DANS LEUR MISSION CONJOINTE : LA PROMOTION DU SPORT PROPRE.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'année 2012 a été marquée par la quintessence du sport propre et le pire de la tricherie, et ce, alors que l'AMA assumait pleinement son rôle en vertu du Code mondial antidopage (Code).

Intégrité et réalisation

Cette situation me rappelle le commentaire très pertinent d'un professeur de Harvard en réaction à une épidémie de plagiat chez les étudiants. Il saisit l'essence même de la nature répréhensible du dopage dans le sport et la raison qui nous incite à continuer de lutter de notre mieux contre ce fléau : « Sans intégrité, il n'y a pas de réelle réussite. »

En 2012, nous avons été témoins d'exemples éloquentes de réussite, notamment lors des premiers Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse à Innsbruck, en Autriche, et à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Londres. Ces manifestations nous ont donné de nombreux moments merveilleux à admirer et à savourer en plus de nous rappeler que le sport peut avoir un énorme impact social sur les pays et les communautés.

Les Jeux de Londres 2012 ont placé la barre haute pour les Jeux olympiques à venir. L'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) a été très rigoureuse dans la mise en œuvre de son programme de contrôle avant les Jeux, et Londres a été le théâtre d'une coopération jusqu'alors inégalée entre les organisations antidopage. Je salue les efforts antidopage du Comité international olympique (CIO), du Comité paralympique international (CPI) et du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Londres (LOCOG) qui ont mis en place avec brio des programmes misant sur la qualité, sans négliger la quantité des contrôles.



Le président, John Fahey, à la conférence de presse de l'AMA avant les Jeux, au Parc olympique à Londres

Le soutien de l'UKAD au CIO et au LOCOG avant les Jeux – jumelé à ses activités de collecte de renseignements auprès de la communauté antidopage mondiale – est un modèle à suivre pour d'autres organisations nationales antidopage (ONAD) lors de futures olympiades. Parallèlement, les ONAD et les organisations régionales antidopage (ORAD) invitées à prendre part aux programmes de sensibilisation et des Observateurs indépendants de l'AMA ont joué un rôle important en transférant les connaissances acquises pendant les Jeux à leurs régions et pays respectifs, et ce, au bénéfice de tous.

La dure réalité du dopage a toutefois refait surface à la fin de 2012 avec l'affaire de l'équipe cycliste US Postal Service (USPS). Cet épisode a permis au monde entier de constater que la victoire à tout prix est une piètre victoire, et que la corruption associée au dopage dans le sport est étendue. Il faut donc faire preuve d'une vigilance constante à l'égard des moyens de dopage de plus en plus sophistiqués à la

portée des sportifs et de l'influence grandissante du monde interlope. La fortune et la gloire sont de puissants incitatifs pour rechercher de nouvelles façons de tricher.

Les sportifs qui trichent en prenant des substances interdites et qui pensent s'en sortir sans se faire démasquer ne devraient rien tenir pour acquis. L'efficacité des enquêtes antidopage non analytiques et la fenêtre de détection beaucoup plus large qu'autrefois changent la donne. À titre d'exemples, l'Agence antidopage des États-Unis a regroupé des renseignements pertinents pour établir la preuve contre l'équipe cycliste USPS; le CIO a saisi les médailles de cinq sportifs après une réanalyse de leurs échantillons prélevés lors des Jeux olympiques d'Athènes en 2004; enfin, le CIP a eu recours à la toute dernière méthode de détection de l'hormone de croissance humaine (hGH) pour sanctionner deux sportifs paralympiques.

**LES SPORTIFS QUI TRICHENT EN PRENANT
DES SUBSTANCES INTERDITES ET QUI PENSENT
S'EN SORTIR SANS SE FAIRE DÉMASQUER NE
DEVRAIENT RIEN TENIR POUR ACQUIS. L'EFFICACITÉ
DES ENQUÊTES ANTIDOPAGE NON ANALYTIQUES
ET LA FENÊTRE DE DÉTECTION BEAUCOUP PLUS
LARGE QU'AUTREFOIS CHANGENT LA DONNE.**

Partenariats

L'un des axes stratégiques déterminants de l'AMA est de former des partenariats avec des organisations qui possèdent l'expertise adéquate pour l'aider à trouver des solutions dans la lutte contre le dopage dans le sport.

La conférence tenue à Paris, *Nouveaux partenariats pour un sport propre*, fut un événement sans précédent qui a permis de rassembler les acteurs internationaux de l'industrie pharmaceutique et les autorités antidopage du monde entier. Je ne peux que me réjouir de son potentiel. Une telle collaboration s'est révélée par le passé extrêmement fructueuse sur le plan du développement de méthodes de détection. Le CERA en est un excellent exemple.

L'AMA a également soutenu de nombreuses initiatives dans la communauté antidopage, dont fait état ce rapport annuel. Nous nous réjouissons de voir autant d'ONAD et d'ORAD prendre les rênes d'activités qui font la promotion du transfert des connaissances et qui contribuent de façon percutante au développement des capacités antidopage à l'échelle régionale et nationale.

UNESCO

En 2012, cinq autres pays ont ratifié la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, ce qui porte le nombre d'États parties à 172, en incluant tous les États membres de l'Europe.

Je suis ravi de constater le grand nombre de pays qui considèrent l'intégrité du sport comme une priorité. Ils représentent près de 97 % de la population mondiale. Ce pourcentage pourrait porter à croire que nous sommes très près d'atteindre une harmonisation mondiale en matière de lutte contre le dopage dans le sport, mais ce n'est pas le cas puisque tous les pays n'ont pas encore pleinement concrétisé leur engagement. Afin de donner son plein effet à la Convention, l'AMA encourage les gouvernements de ces pays à prendre des mesures tangibles et à instaurer les lois, les règlements et les politiques nécessaires pour faire avancer la lutte contre le dopage.

Financement pour le progrès

Le rôle monumental que l'AMA continue de jouer dans la lutte contre le dopage est manifeste.

Quoi qu'il en soit, l'AMA a des contraintes dont la plus importante sera son financement restreint. Pour la deuxième année consécutive, le Conseil de fondation de l'AMA a voté en faveur d'un gel du budget de 2013 à environ 28 M\$ – identique à celui de 2011 – parce que les gouvernements ont refusé d'augmenter leur financement.

Je suis conscient du fait que les gouvernements du monde sont encore aux prises avec des économies mal en point, mais ce gel n'est pas la solution idéale pour la lutte contre le dopage dans le sport. Dans les faits, l'AMA a puisé dans ses réserves au cours des deux dernières années pour pallier le manque à gagner dans ses coûts d'exploitation. Il est évident que l'Agence devra restreindre ses activités si le financement demeure du même ordre.

Compte tenu des centaines de milliards de dollars générés mondialement grâce au sport chaque année, de l'importance du sport dans nos vies et de la pertinence des valeurs antidopage pour les jeunes sportifs, je suis toujours étonné de la réticence à investir adéquatement dans la protection du sport.

Et que dire des centaines de millions de dollars qui transitent par le biais du marché noir pour l'achat de substances améliorant la performance? Alors que l'AMA investit annuellement quelque 5 M\$¹ en recherche scientifique, ce qui équivaut à peu de choses près à 20 % de son budget! Plus nous investissons d'argent, plus nous parvenons à protéger les droits des sportifs propres, et plus nous rendons service au sport et à la société.

Il y aura toujours du travail à faire pour lutter contre le dopage dans le sport.

L'AMA a fait de grandes percées en 2012, mais l'Agence doit être bien outillée pour poursuivre son combat.

Rappelons-le : « Sans intégrité, il n'y a pas de réelle réussite. » Et sans financement adéquat, on ne peut accomplir de progrès significatifs.

¹ Sauf avis contraire, tous les montants présentés dans ce rapport annuel sont en dollars américains.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

David Howman



Le directeur général, David Howman, à la conférence de presse de l'AMA avant les Jeux, au Parc olympique à Londres

À L'HEURE ACTUELLE, L'AMA EXERCE SES ACTIVITÉS DANS UN CONTEXTE OÙ LES VALEURS D'HONNÊTÉTÉ ET D'INTÉGRITÉ SONT CONSTAMMENT MENACÉES PAR L'IMPÉRATIF DE « LA VICTOIRE À TOUT PRIX », OÙ LA VOIE DE LA RÉALISATION N'A DE SENS QUE SI ELLE MÈNE AU SUCCÈS, PEU IMPORTE LES DÉTOURS EMPRUNTÉS.

Nous savons tous, d'ores et déjà, que la lutte contre le dopage dans le sport a atteint un stade où la science ne permettra pas à elle seule d'éradiquer la tricherie ni même de la dépister dans un grand nombre de cas. C'est pourquoi les initiatives d'éducation et les partenariats stratégiques ancrés sur le partage des ressources et de l'expertise connaissent aujourd'hui un succès inégalé.

En 2012, les résultats du projet Loughborough, étude longuement attendue financée conjointement par l'UNESCO et l'AMA, ont démontré que les pays dotés de lois visant le trafic et la distribution des substances améliorant la performance sont mieux outillés pour combattre le dopage dans le sport. Afin d'assurer la réalisation de sa mission, l'AMA privilégie depuis longtemps une démarche plus intégrée, impliquant la participation des autorités publiques. D'ailleurs, cette étude corrobore l'importance cruciale du rôle que peuvent jouer les lois antidopage pour aider la communauté antidopage. Par exemple, elle souligne le fait que les pays qui se sont dotés de lois sur les substances améliorant la performance sont plus susceptibles de partager de l'information antidopage avec INTERPOL et d'engager les forces policières dans des activités d'intervention. À l'opposé, dans les pays ne possédant pas ce genre de lois, la probabilité d'une intervention prioritaire des forces policières est nulle.

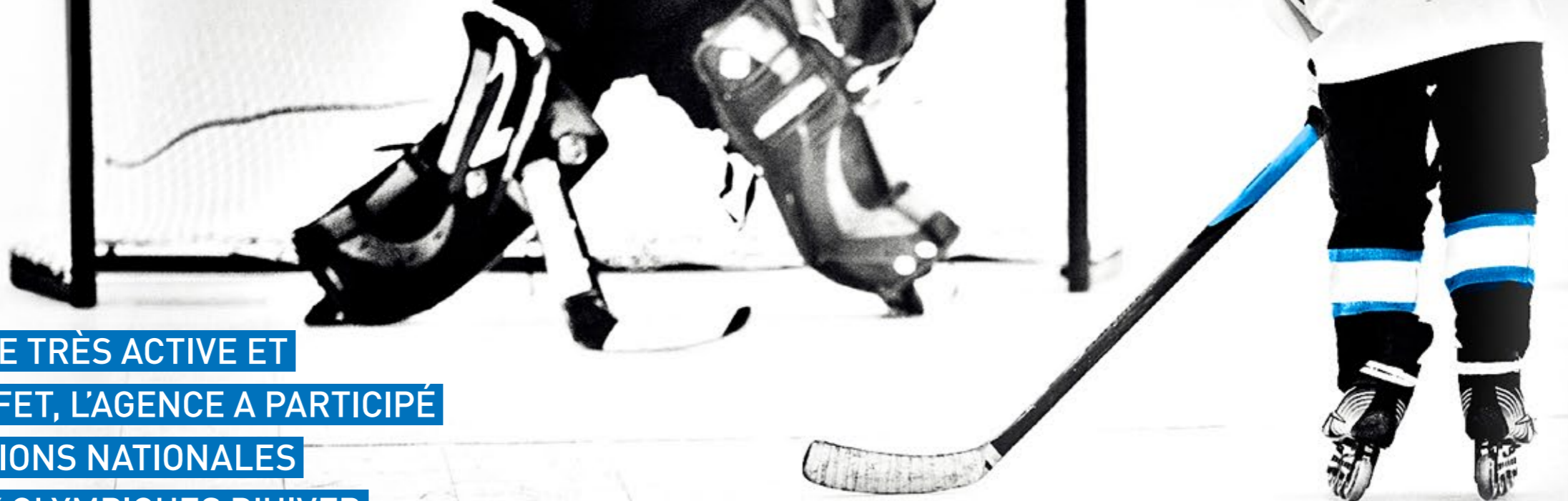
Il est clair que nous devons continuer d'insister auprès des gouvernements pour qu'ils adoptent les lois adéquates pour contrer le trafic des substances améliorant la performance afin d'accroître la portée du Code mondial antidopage (Code).

Enquêtes

Les contrôles et les analyses seront toujours les assises de la lutte contre le dopage, mais les renseignements et les enquêtes jouent maintenant un rôle de plus en plus déterminant. Les résultats éloquentes de plusieurs enquêtes réalisées en 2012 peuvent d'ailleurs être attribués à la collaboration et à la coordination accrues des forces de l'ordre à l'échelle nationale et internationale et au sein de la communauté antidopage.

Une enquête en particulier marquera longtemps l'imaginaire collectif, car elle a permis à la communauté antidopage de remporter une importante victoire. Il s'agit de l'enquête impressionnante menée par l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) auprès de l'équipe cycliste US Postal Service. Cette enquête, fondée sur un grand nombre de témoignages irréfutables de médecins, d'entraîneurs et de sportifs, a mené à la suspension à vie de Lance Armstrong, jadis l'une des personnalités les plus connues et respectées du monde du sport.

Afin de développer leur capacité de collecte de renseignements, toutes les organisations nationales antidopage (ONAD) devraient examiner la manière dont l'USADA s'est servie de renseignements pour constituer un dossier contre M. Armstrong. L'AMA a publié les *Lignes directrices pour la coordination des enquêtes et le partage d'informations et de preuves antidopage*, document distribué à toutes les organisations antidopage (OAD) en 2011 et accessible sur le site Web de l'AMA. Les ONAD y trouveront des conseils pratiques pour recueillir et partager des éléments de preuves et des données ainsi que pour obtenir des renseignements auprès des forces de l'ordre.



L'ANNÉE 2012 S'EST AVÉRÉE TRÈS ACTIVE ET TRÈS PRODUCTIVE . EN EFFET, L'AGENCE A PARTICIPÉ À PLUSIEURS MANIFESTATIONS NATIONALES ET RÉGIONALES, AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE LA JEUNESSE DE MÊME QU'AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE LONDRES.

Processus de révision du Code

Le déploiement de la deuxième phase du processus de révision du Code a été un franc succès grâce aux efforts soutenus de tous les membres du personnel de l'AMA qui se sont mobilisés pour cette activité prioritaire.

Tout au long de l'année, l'AMA a rencontré des groupes de partenaires pour s'assurer que les versions provisoires du document étaient bien comprises et pour encourager ceux-ci à formuler des commentaires.

La deuxième version du Code 2015 a été soumise au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'AMA, accompagnée de nombreux commentaires témoignant de l'intérêt marqué des acteurs du monde du sport pour le durcissement des sanctions. La troisième et dernière phase de consultation du processus de révision du Code, amorcée le 3 décembre 2012, s'est terminée à la fin mars 2013.

Améliorations à ADAMS et Passeport biologique de l'Athlète

L'AMA a lancé la version 3.2 de son Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS). Cette mise à niveau inclut l'intégration du logiciel du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) dans ADAMS, ce qui constitue un jalon déterminant pour l'AMA en 2012. En raison de ces améliorations, l'AMA et les OAD peuvent désormais profiter d'un meilleur accès aux données et d'une plus grande visibilité sur les plans opérationnel et stratégique.

La continuité du suivi et la centralisation des renseignements contribueront de façon importante à dissuader le dopage dans le sport, en faisant peut-être du PBA l'outil de l'avenir pour la communauté antidopage. De fait, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a reconnu l'utilisation du PBA comme preuve de dopage juridiquement valide, ce qui a été pris en compte dans bon nombre de décisions du TAS en 2012. Nous assistons actuellement à un tournant quant à la manière de gérer les cas en antidopage.

L'AMA continuera de développer le PBA dans ADAMS, et a confirmé en 2012 la mise en chantier du module stéroïdien. Ce dernier devrait être lancé avant la fin de 2013. Grâce à ces nouvelles mesures incitatives, les OAD seront plus nombreuses à incorporer le PBA à leurs programmes antidopage.

Initiatives d'éducation, de formation et de sensibilisation

Par le biais de nombreuses activités d'éducation, de formation et de sensibilisation organisées dans tous les continents, l'AMA et ses partenaires ont accru la portée du message antidopage en 2012. Je suis heureux de constater l'augmentation du nombre d'OAD qui, aux quatre coins du monde, se servent des outils gratuits de l'AMA pour soutenir et maintenir leurs programmes antidopage. Entre autres, le programme Entraîneurs Franc Jeu de l'AMA, qui comprend des modules destinés aux entraîneurs de niveaux élite et récréatif, s'est révélé efficace comme outil d'apprentissage.

L'année 2012 s'est avérée très active et très productive. En effet, l'Agence a participé à plusieurs manifestations nationales et régionales, aux Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse de même qu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres.

Ces manifestations et grands événements sont des tribunes efficaces pour promouvoir le sport propre et pour sensibiliser les sportifs, les entraîneurs et les participants aux risques associés au dopage. Les fédérations internationales et les OAD adhèrent de plus en plus massivement à la campagne Dis NON! au dopage. Parallèlement, le programme Génération Franc Jeu de l'AMA a fait sa deuxième apparition depuis les Jeux olympiques de la Jeunesse de 2011 à Singapour. Le programme a également été présenté aux Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse d'Innsbruck, en Autriche, puis aux Jeux scolaires sud-américains à Natal, au Brésil.

Les sportifs propres sont des ambassadeurs importants pour l'AMA et la communauté antidopage. C'est d'ailleurs pourquoi l'AMA a créé le Comité des sportifs qui permet aux athlètes d'être entendus. Au cours du processus de révision du Code en 2012, les 18 membres du comité ont partagé leurs opinions fondées sur leurs expériences passées ou présentes à titre de sportifs et ont fait part à l'AMA des problèmes actuels liés au dopage.

Ce comité est bien placé pour comprendre et aborder la pression exercée sur les sportifs et la tentation qui les guette – surtout les jeunes – lorsque vient l'occasion de tricher pour entrer dans les rangs du sport d'élite. Le message qu'ils ont transmis aux participants aux Jeux de Londres 2012 se résume en ces termes : soyez honnêtes envers vous-même et envers les Jeux, car ils marquent l'apogée de la carrière d'un sportif.

Je conclurai en citant les sages paroles de Felipe Contepomi, membre du Comité des sportifs : « Les sportifs qui prennent de la drogue pour monter sur le podium en trichant ou pour obtenir une place au sein d'une équipe n'ont rien accompli du tout... Il faut être honnête envers soi-même et concourir à titre de sportif propre. Vous devez être capable de vous regarder dans le miroir et de vous dire que tout ce que vous avez accompli est le fruit d'efforts authentiques ». Bien dit, Felipe.

MEMBRES DE L'AMA

COMITÉ EXÉCUTIF 2012 DE L'AMA

Président

Hon. John FAHEY, CA
Australie

Vice-président

Pr Arne LJUNGQVIST
Membre du Comité international olympique (CIO), Président de la Commission médicale du CIO
Suède

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du CIO

M. Francesco RICCI BITTI
Membre du CIO, président de l'ITF (tennis)
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

M. Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Pat McQUAID
Membre du CIO, président de l'UCI (cyclisme)
Irlande

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, président de la FIS (ski)
Suisse

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO, membre de la Commission des athlètes du CIO
Égypte
(janvier-juillet)

Mme Beckie SCOTT

Membre du CIO, membre de la Commission des athlètes du CIO
Canada
(août-décembre)

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentant de l'Europe

M. Jaime LISSAVETZKY
Membre du Comité exécutif de l'AMA représentant l'Europe
Espagne

Représentant de l'Afrique

M. Fikile MBALULA
Ministre des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud

Représentant des Amériques

M. Bal GOSAL
Ministre d'État (Sport)
Canada

Représentants de l'Asie

M. Tenzo OKUMURA
Ministre chargé du Sport
Japon
(janvier-octobre)

M. Hirofumi RYU
Ministre chargé du Sport
Japon
(novembre-décembre)

Représentant de l'Océanie

M. Murray McCULLY
Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande

CONSEIL DE FONDATION 2012 DE L'AMA

Président

Hon. John FAHEY, CA
Australie

Vice-président

Pr Arne LJUNGQVIST
Suède

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

M. Richard W. POUND
Membre du CIO
Canada

M. Robin MITCHELL
Membre du CIO
Fidji

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN
Membre du CIO
Guatemala

M. Joseph BLATTER
Membre du CIO, président de la FIFA (football)
Suisse

Représentants de l'ACNO

M. Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission médicale de l'Organisation sportive panaméricaine (ODEPA)
Brésil

M. Craig REEDIE
Royaume-Uni

M. Richard YOUNG
Avocat, Bryan Cave LLP
États-Unis

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

Représentants de l'ASOIF

M. Tamas AJAN
Membre du CIO, président de l'IWF (haltérophilie)
Hongrie

M. Pat McQUAID
Irlande

M. Francesco RICCI BITTI
Italie

Représentant de SportAccord

M. Gian Franco KASPER
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

Mme Beckie SCOTT
Canada

Mme Rania Amr ELWANI
Égypte
(janvier-juillet)

Siège vacant
Membre de la Commission des athlètes du CIO
(août-décembre)

Mme Claudia BOKEL
Membre du CIO, membre de la Commission des athlètes du CIO
Allemagne

M. Adam PENGILLY
Membre du CIO, membre de la Commission des athlètes du CIO
Royaume-Uni

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

M. Toni PASCUAL
Président, Comité antidopage du CIP
Espagne

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

M. Uffe ELBÆK
Ministre de la Culture
Danemark

M. George DEMOSTHENOUS
Ministre de l'Éducation et de la Culture
Chypre

M. Jacek FOKS
Sous-secrétaire d'État, ministère des Sports et du Tourisme
Pologne
(janvier-juin)

M. Leo VARADKAR
Ministre des Transports, du Tourisme et du Sport
Irlande
(juillet-décembre)

Représentants du Conseil de l'Europe

Mme Maud De BOER-BUQUICCHIO
Secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe
France
(janvier-août)

Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI
Secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe
Italie
(septembre-décembre)

Mme Snežana SMARDŽIĆ-MARKOVIĆ
Ministre de la Jeunesse et des Sports (janvier)
Directrice générale pour la démocratie, Conseil de l'Europe (février-décembre)
Serbie

Représentants de l'Afrique

M. Vincent MERITON
Ministre du Développement communautaire, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
Seychelles

M. Pedrito CAETANO
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Mozambique
(janvier-septembre)

M. Fernando SUMBANA Jr
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Mozambique
(octobre-décembre)

M. Medhat EL BELTAGY
Président, Conseil national des sports
Égypte
(janvier-mars)

M. Emad EL BANNANY
Président, Conseil national des sports
Égypte
(avril-septembre)

M. El Amry FAROUK
Ministre d'État aux Sports
Égypte
(octobre-décembre)

Représentants des Amériques

M. Miguel Angel RIMBA ALVIS
Vice-ministre du Sport, Président du Conseil des sports sud-américains (CONSUDE)
Bolivie

M. Bal GOSAL
Canada

M. Gerardo AGUIRRE
Président, Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)
Guatemala
(janvier-février)

M. Ruben CARDENAS
Président, Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)
Panama
(mars-septembre)

M. Javier TEIJEIRA
Président, Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)
Panama
(octobre-décembre)

M. Patrick WARD
Directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, Bureau national de lutte contre les drogues (ONDCP)
États-Unis
(janvier-octobre)

M. Edward JURITH
Conseil juridique principal, Bureau exécutif du Président, Bureau national de lutte contre les drogues (ONDCP)
États-Unis
(novembre-décembre)

Représentants de l'Asie

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport
Chine

M. Tenzo OKUMURA
Japon
(janvier-octobre)

M. Hirofumi RYU
Japon
(novembre-décembre)

M. Mohammed Saleh Al KONBAZ
Président, Comité antidopage d'Arabie Saoudite
Arabie Saoudite

M. Dato' Ahmad Shabery CHEEK
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie

Représentants de l'Océanie

M. Mark ARBIB
Ministre des Sports
Australie
(janvier-février)

Mme Kate LUNDY
Ministre des Sports
Australie
(mars-décembre)

M. Murray McCULLY
Nouvelle-Zélande

LE CODE

Acceptation, mise en place et conformité

LE 1^{ER} JANVIER 2009, LA VERSION RÉVISÉE DU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE (CODE) EST ENTRÉE EN VIGUEUR.

En novembre 2011, Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé le premier rapport officiel de conformité au Code. Suivant cette étape fondamentale, des rapports sur la non-conformité des signataires ont été présentés régulièrement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA.

L'AMA continue d'appuyer activement les organisations antidopage (OAD) dans leurs démarches de conformité avec le Code. L'Agence examine les règles et règlements des signataires du Code en leur fournissant des conseils et des modèles de bonnes pratiques pour faciliter la mise en place complète et efficace du Code révisé. En outre, l'AMA aide les signataires à mettre en place des programmes antidopage efficaces et conformes aux exigences du Code.

Pour obtenir plus de détails sur la conformité au Code et pour consulter le rapport de conformité complet, veuillez consulter le site Web de l'AMA :

 wada-ama.org/conformitecode

Processus de révision du Code

En 2007, l'AMA présentait la première version révisée du Code dans le cadre de sa Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid. À peine un an plus tard, cette version entrait en vigueur.

Le Code est un document vivant conçu pour évoluer en fonction des besoins et des préoccupations de la communauté antidopage. Les corrections et révisions sont faites suivant l'expérience acquise des différents partenaires, et contribuent à l'amélioration notable du Code.

À nouveau en 2011, l'AMA a lancé un processus de révision du Code s'échelonnant sur deux ans, qui a permis de recueillir les soumissions de tous les partenaires et organismes pertinents. Ce processus comporte trois phases de consultation et culminera à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2013, à Johannesburg (Afrique du Sud). Le Code et les Standards internationaux révisés entreront en vigueur en 2015 et constitueront le fruit de l'engagement des partenaires et d'une série de rédactions et de révisions.

Deux des trois phases de consultation auprès des partenaires se sont déroulées en 2012. Pour les aiguiller dans leur processus de soumission, l'AMA a fortement encouragé les partenaires à mettre à profit leur expérience pratique et à passer en revue les secteurs du Code pouvant bénéficier de modifications, d'ajouts ou de suppressions, en tenant compte particulièrement des avantages que de tels changements pourraient entraîner pour la communauté de sportifs.

La première phase de consultation auprès des partenaires s'est échelonnée du 28 novembre 2011 au 15 mars 2012. Au terme de celle-ci, l'équipe de rédaction du Code avait récolté 1 366 commentaires individuels totalisant 91 soumissions officielles.

L'équipe a ensuite présenté une première version provisoire du Code aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, les 17 et 18 mai 2012. Les amendements proposés à cette version ont ensuite été largement débattus lors de différentes rencontres

avant que l'équipe ne présente une nouvelle version provisoire pour la deuxième phase de consultation, qui a pris fin le 10 octobre 2012. Cette deuxième phase a donné lieu à 107 soumissions officielles, soit plus de 1 350 commentaires individuels, tous révisés par l'équipe de rédaction du Code.

Une deuxième version provisoire du Code a été soumise au Comité exécutif et au Conseil de fondation, les 17 et 18 novembre 2012. À nouveau, le document a fait l'objet de discussions en profondeur avant d'être transmis aux partenaires pour une troisième phase de consultation. Parallèlement, l'AMA a révisé quatre des cinq Standards internationaux – la Liste étant révisée annuellement – par le biais de consultations semblables auprès de ses partenaires.

Pour obtenir plus de détails sur le processus de révision du Code, veuillez consulter le site Web de l'AMA :

 wada-ama.org/revisioncode



SUPERVISION DU CODE

Sanctions pour dopage

En vertu du **Code mondial antidopage** (Code), l'AMA a exercé son droit d'appel quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2012, l'AMA a examiné 1 902 décisions, dont 36 ont fait l'objet d'un appel.

À la fin de l'année, parmi les 36 décisions portées en appel par l'AMA :

- Onze étaient toujours en instance devant le Tribunal arbitral du sport (TAS)
- Trois avaient été admises par le TAS
- Neuf avaient été admises par un organisme national d'appel
- Deux avaient été rejetées par un organisme national d'appel
- Onze étaient en instance devant un organisme national d'appel

En outre, parmi les 1 902 décisions que l'AMA a reçues, 14 constituaient des décisions découlant d'appels faits par l'Agence en 2011 :

- Neuf ont été admises ou partiellement admises par le TAS
- Trois ont été admises ou partiellement admises par un organisme national d'appel
- Une a été rejetée par un organisme national d'appel
- Une a été rejetée par un tribunal administratif

UNESCO CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT

Le taux de ratification représente 97 % de la population mondiale
(au 31 décembre 2012)

À LA FIN DE L'ANNÉE, LA CONVENTION INTERNATIONALE DE L'UNESCO CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT COMPTAIT UN NOMBRE RECORD DE 172 ÉTATS PARTIES. CINQ NOUVEAUX PAYS SE SONT AJOUTÉS AU TABLEAU DES RATIFICATIONS : ISRAËL, COSTA RICA, TADJIKISTAN, LESOTHO ET RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, ALORS QUE L'EUROPE EST DEVENUE LA PREMIÈRE RÉGION DONT TOUS LES PAYS MEMBRES ONT RATIFIÉ LA CONVENTION.

Seuls 22 États parties sont non signataires, et c'est ce qui explique le léger ralentissement du taux de signatures pour atteindre la pleine ratification de la Convention. Plusieurs de ces pays disposent de systèmes antidopage moins élaborés et sont confrontés à des difficultés économiques, politiques ou civiles. Il s'agit principalement de pays membres d'organisations régionales antidopage (ORAD) à qui l'AMA fournit son soutien et son expertise en matière de renforcement des capacités.

La liste des pays signataires et non-signataires est disponible sur le site Web de l'AMA.

 wada-ama.org/convention-unesco

Le mois d'août 2012 marque la diffusion du rapport financé par l'AMA-UNESCO : « La mise en place de législations visant à contrôler la production, le trafic, l'importation, la distribution et l'approvisionnement de substances permettant d'améliorer la performance sportive ».

Dans ce document, le prof. Barrie Houlihan et le Dr Borja Garcia, chercheurs de l'Université de Loughborough au Royaume-Uni, se penchent sur les lois actuellement en vigueur, en vertu de l'article 8 de la Convention qui prévoit l'obligation d'adopter et de mettre en place des mesures visant à contrôler la production, la vente et l'approvisionnement de substances améliorant la performance sportive. L'objectif de ce rapport est d'aider tous les États parties à mieux contrôler ces substances. En outre, il est rapporté que certains pays avaient adopté des mesures législatives en matière de fabrication, de vente et d'approvisionnement, mais que plusieurs tardaient à le faire.

Autre fait encourageant : la recherche démontre notamment que dans les pays où une législation en matière de substances améliorant la performance est adoptée, les lois seraient plus susceptibles de viser l'ensemble des substances inscrites sur la Liste des substances interdites de l'AMA. En outre, les organisations nationales antidopage (ONAD) dans ces pays joueraient vraisemblablement un rôle plus important dans les décisions de déclencher des enquêtes antidopage et de partager des renseignements avec INTERPOL.

Le président de l'AMA, John Fahey, a encouragé fortement tous les gouvernements à satisfaire leurs obligations à cet égard. Le Secrétariat de la Convention de l'UNESCO doit maintenant passer à l'étape suivante dans ce projet.

Le rapport est disponible sur le site Web de l'AMA :

 wada-ama.org/legislations-nationales

Fonds volontaire de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport

Au 31 décembre 2012, un nombre total de 80 projets avaient été approuvés depuis la création du Fonds, ce qui représente un financement de plus 1,3 million de dollars pour le développement antidopage dans le monde. Le Fonds appuie des projets consacrés aux secteurs suivants : éducation antidopage, développement des capacités et formulation de politiques. L'AMA, ainsi que les ORAD, ont continué d'encourager activement les demandes auprès du Fonds, en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'UNESCO.

En 2012, le Fonds a approuvé 15 projets, pour un total approximatif de 303 000 \$.

Le Manuel du Fonds volontaire de l'UNESCO a été révisé et publié à nouveau en 2012. Ce guide fournit des informations générales sur le Fonds et le processus de financement et propose des modèles de documents. Le Fonds constitue un incitatif pour les pays non-signataires de la Convention de l'UNESCO, dont la ratification est une condition d'admissibilité.

 wada-ama.org/fondsunesco


SOUS LA DIRECTION DE L'AMA, LE MODÈLE ANTIDOPAGE TRADITIONNEL A ÉVOLUÉ D'UNE STRATÉGIE AXÉE PRINCIPALEMENT SUR LES SPORTIFS, LES CONTRÔLES, LA RECHERCHE ET L'ÉDUCATION VERS UNE NOUVELLE APPROCHE PLUS COMPLÈTE, INCORPORANT UN PROCESSUS D'ENQUÊTE AUPRÈS DES ATHLÈTES SUSPECTS, DE LEUR ENTOURAGE ET DES ÉCHELONS EN AMONT DU DOPAGE.

Tout au long de l'année, l'AMA a continué d'établir des partenariats plus étroits et d'accroître le partage de renseignements entre les autorités antidopage et les forces de l'ordre, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

L'AMA a poursuivi ses échanges avec les forces policières du monde entier afin de conclure des ententes bilatérales permettant de mieux cibler les fournisseurs internationaux de substances améliorant la performance sportive. En outre, l'AMA a aidé plusieurs organisations nationales antidopage (ONAD) dans le cadre de leurs enquêtes et a également participé à des entrevues avec des sportifs soupçonnés, leur entourage et des témoins potentiels. Lorsque des renseignements croisés se sont présentés lors d'activités antidopage multinationales, l'AMA a coordonné une approche d'enquête stratégique impliquant la collaboration entre les ONAD concernées.

L'AMA a maintenu son protocole d'entente avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), entité intergouvernementale spécialisée dans les questions douanières qui vise le renforcement durable des capacités de la communauté douanière internationale. Cette entente AMA-OMD a comme objectif principal de favoriser le partage de renseignements et d'expertise, ainsi que la prévention et l'éradication du dopage et du trafic de substances dopantes. S'appuyant sur le modèle de synergie avec INTERPOL, l'AMA a demandé qu'un officier de liaison de l'OMD soit assigné au siège social à Bruxelles. La collaboration AMA-INTERPOL a déjà fait ses preuves : elle dirige et encourage les efforts des forces de l'ordre internationales pour démanteler les réseaux de trafiquants de substances améliorant la performance. L'apport de l'officier de l'OMD contribuera de façon manifeste à intensifier l'impact de ces mesures d'interdictions.

En 2012, l'AMA a mis sur pied une méthodologie plus adaptée, à la fois systématique et pertinente, permettant d'identifier plus rapidement les nouvelles tendances en matière de dopage. L'Agence s'est également penchée sur les moyens d'exploiter les technologies pour récolter, conserver, analyser et partager les renseignements plus efficacement au sein de la communauté antidopage.

 wada-ama.org/enquetes

EN 2012, L'AMA A MIS SUR PIED UNE MÉTHODOLOGIE PLUS ADAPTÉE, À LA FOIS SYSTÉMATIQUE ET PERTINENTE, PERMETTANT D'IDENTIFIER PLUS RAPIDEMENT LES NOUVELLES TENDANCES EN MATIÈRE DE DOPAGE.

Coordination antidopage

Le Code mondial antidopage impose à l'AMA l'obligation de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans la mise en place du Code. Le système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA a été conçu dans ce but en étant un centre d'échanges de données antidopage.

ADAMS est un système de gestion de données en ligne conçu pour les partenaires de l'AMA leur permettant de partager des informations et activités liées à la lutte contre le dopage à même un seul système hautement sécuritaire. Sans compter que l'outil est gratuit, convivial et accessible.

ADAMS fournit aux organisations antidopage (OAD) une plateforme essentielle pour gérer leurs programmes de contrôle en compétition et hors compétition. À l'aide de cet outil, les OAD peuvent planifier la répartition des contrôles et gérer les résultats; les sportifs et les officiels d'équipe désignés peuvent fournir des informations sur la localisation pratiquement en tout temps; et les organisateurs de grandes manifestations sportives (OMG) peuvent mettre en place des programmes de contrôles en compétition lors de leurs événements.

Faits saillants en 2012

Passeport biologique de l'Athlète (PBA) : le module hématologique du PBA, lancé avec succès en septembre 2012, intègre désormais les résultats - ou calculs - des variables du passeport ainsi que l'ensemble des données destinées à la révision par les experts. En conséquence, ADAMS reflète les dernières lignes directrices pour le PBA, permettant ainsi aux OAD de partager des informations sur le passeport conformément aux normes les plus strictes en matière de protection des renseignements personnels. L'objectif? S'assurer que chaque passeport soit associé à un sportif pouvant être assujéti à plusieurs programmes d'OAD.

Conservation des données : L'automatisation de la suppression des données dans ADAMS est désormais pleinement conformes au Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP).

Organisateurs de grandes manifestations sportives : Plusieurs améliorations relatives au rapport et à l'automatisation de l'entrée des données ont été faites dans ADAMS afin d'en améliorer l'efficacité auprès du CIO et du CIP aux Jeux olympiques et paralympiques d'été de Londres.

Langues : À la fin de 2012, ADAMS était disponible en 15 langues : français, anglais, allemand, arabe, bulgare, chinois, coréen, espagnol, finlandais, italien, japonais, néerlandais, portugais, tchèque et russe.

204 525

PROFILS DE SPORTIFS

21 057

AUTORISATIONS D'USAGE
À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

344 079

RÉSULTATS D'ANALYSE RAPPORTÉS
PAR LES LABORATOIRES

ADAMS EST MIS GRATUITEMENT À LA DISPOSITION DES PARTENAIRES ET SA CONCEPTION FAVORISE UNE UTILISATION CONVIVIALE ET ACCESSIBLE.

ADAMS en nombres

L'utilisation et le volume de données du système d'ADAMS n'ont cessé de croître en 2012. À la fin de l'année, 85 fédérations internationales (FI) et 78 organisations nationales ou régionales antidopage (ONAD/ORAD) utilisaient la version 3.3 d'ADAMS. Tous les laboratoires accrédités par l'AMA ont transmis les résultats de leurs contrôles de compétences et les résultats d'analyses anormaux au moyen d'ADAMS.

En décembre 2012, la base de données d'ADAMS contenait :

- 204 525 profils de sportifs
(une hausse de 14 % par rapport à 2011)
- 21 057 autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) (une hausse de 5 % par rapport à 2011)
- 344 079 résultats d'analyse rapportés par les laboratoires (une hausse de 48 % par rapport à 2011)

Plusieurs organisateurs de grandes manifestations sportives (OGM) ont également utilisé ADAMS lors d'événements d'envergure en 2012, et ont reçu des formations de l'AMA pour implanter le système lors d'événements futurs. Parmi ceux-ci : les Jeux olympiques et paralympiques de Londres et les Jeux mondiaux des sports de l'esprit de Beijing.

Améliorations d'ADAMS

Localisation: Une série d'ajustements seront apportés au module sur la localisation d'ADAMS, interface améliorée avec succès l'an passé. Ces changements, prévus au début de 2013, visent à s'assurer que le processus de transmission des informations sur la localisation des sportifs soit aussi efficace et convivial que possible.

Passeport biologique de l'Athlète : À la suite de l'incorporation du logiciel du PBA dans ADAMS, le modèle adaptatif et le module du PBA seront étendus et incluront notamment le profilage stéroïdien. Ce module stéroïdien, dont le lancement est prévu d'ici la fin de 2013, permettra d'améliorer grandement l'efficacité des programmes de contrôle grâce à l'automatisation de l'évaluation des profils stéroïdiens des sportifs.

Application mobile de localisation des sportifs : D'ici la fin de 2013, l'AMA lancera une application de localisation des sportifs pour téléphones intelligents Apple et Android. Cet outil facilitera grandement le processus de mise à jour des informations sur la localisation des sportifs, qui doivent informer les OAD des changements à leur calendrier. L'outil leur permettra également de suivre le fil de leurs périodes planifiées destinées aux contrôles à l'aide de rappels qu'ils pourront inscrire à leur calendrier, réduisant ainsi les possibilités de contrôles manqués. Le tout à portée de main.

Organisateurs de grandes manifestations sportives : Plusieurs améliorations seront mises en place dans ADAMS en 2013 afin d'en améliorer l'efficacité auprès du CIO et du CIP aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Sochi, en Russie.

Pour obtenir plus de détails, visitez :



wada-ama.org/fr/ADAMS

COMMUNICATIONS

L'AMA INFORME ET SENSIBILISE LES SPORTIFS ET LES PARTENAIRES DU MONDE ENTIER EN FOURNISSANT, EN PLUSIEURS LANGUES, DES INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE AU MOYEN DE CANAUX VARIÉS – Y COMPRIS LES MÉDIAS SOCIAUX –, TOUT EN VEILLANT À CE QU'ELLES SOIENT COMMUNIQUÉES EFFICACEMENT AUX MÉDIAS DU MONDE ENTIER.

Relations avec les sportifs

Le Comité des sportifs de l'AMA constitue la voix unifiée des sportifs propres du monde entier. Il apporte un éclairage sur leurs rôles et responsabilités en matière d'antidopage et encourage l'intégrité et l'équité dans le sport.

Ce comité, présidé par la légende russe du hockey, Vyacheslav Fetisov, est composé d'athlètes internationaux d'élite qui contribuent à faire avancer les questions antidopage.

En 2012, les membres du Comité des sportifs se sont réunis à deux reprises, et l'objectif principal des rencontres était de discuter des derniers changements au Code mondial antidopage (Code) proposés dans le cadre du processus continu de révision.

Les discussions ont donné lieu à nombre de commentaires et de recommandations, et le Comité a insisté fermement sur la nécessité d'imposer des sanctions plus sévères à ceux qui commettent des violations graves aux règles antidopage.

LE COMITÉ DES SPORTIFS A FORMULÉ LE BESOIN D'IMPOSER DES SANCTIONS PLUS SÉVÈRES À CEUX QUI COMMETTENT DES VIOLATIONS GRAVES AUX RÈGLES ANTIDOPAGE.

Programme et modèle de sensibilisation des sportifs

Le programme de sensibilisation des sportifs est une plateforme centrale qui permet à l'Agence de sensibiliser les sportifs du monde entier et leur entourage, principalement par l'entremise d'experts antidopage à divers événements. En 2012, trois manifestations d'envergure ont accueilli ce programme, touchant de près les sportifs, les entraîneurs et les officiels :

- Congrès SportAccord à Québec (Canada)
- Jeux olympiques de Londres
- Jeux paralympiques de Londres

À nouveau en 2012, l'AMA et la Corporation mondiale de triathlon (WTC) ont uni leurs forces aux Championnats du monde IRONMAN de Kailua-Kona (Hawaï) tenus en octobre, afin de sensibiliser les participants aux questions antidopage et de promouvoir le sport propre. Une journée a même été consacrée « Journée Dis NON! au dopage » et les activités de sensibilisation au dopage de la semaine étaient fondées sur la campagne de la WTC « *Ask me why I am true?* » (Pourquoi suis-je un sportif propre?).

Le modèle de sensibilisation a été créé en 2006 dans la foulée du succès du programme du même nom. Il a pour but d'aider les partenaires à réaliser des activités de sensibilisation lors de leurs événements sportifs nationaux ou régionaux à l'aide de ressources fournies par l'AMA.



À la suite d'améliorations apportées en 2010, plus de 100 organisations ont adopté ce modèle. Jamais il n'a été aussi facile ou abordable pour la communauté sportive de sensibiliser les sportifs et leur entourage.

Les partenaires qui s'inscrivent au modèle reçoivent une trousse de départ de niveau Bronze qui comprend :

- Deux bannières Franc Jeu;
- Une gamme d'informations antidopage;
- Une clé USB renfermant des logos, des modèles et des fichiers à reproduire;
- Le programme primé Entraîneurs Franc Jeu;
- Le Quiz Franc Jeu, disponible en 30 langues.

Afin de permettre aux partenaires de présenter des activités harmonisées aux sportifs de tous les pays et de tous les sports, l'AMA les encourage aussi à utiliser la campagne Dis NON! au dopage ainsi que son logo « en partenariat avec l'AMA » dans le cadre de leurs initiatives de sensibilisation.

La campagne Dis NON! au dopage continue d'encourager les communautés sportives et antidopage à témoigner de leur engagement en faveur du sport propre. Celles-ci peuvent souligner cet engagement en intégrant le logo Dis NON! au dopage ou des éléments visuels de couleur verte aux équipements sportifs et aux lieux de compétition. Le concept souligne l'importance du respect et du franc jeu.

Les plateformes de médias sociaux, plus particulièrement Facebook, ont été déterminantes pour mettre en valeur les activités du programme de sensibilisation de l'AMA en 2012. À la fin de l'année, l'AMA échangeait quotidiennement avec plus de 7 000 personnes sur les questions antidopage.

Relations avec les médias

L'antidopage continue de susciter beaucoup d'intérêt auprès des médias du monde entier. Si certains cas bénéficient d'une plus grande couverture médiatique, les demandes quotidiennes continuent néanmoins d'affluer.

L'AMA est en constante communication avec les journalistes pour répondre aux questions de dopage. Elle reconnaît leur rôle important pour sensibiliser la population en matière d'antidopage.

Le 12 février 2012, l'AMA a organisé son Symposium pour les médias à Lausanne, en Suisse. Lors de ce symposium, le président de l'AMA, John Fahey, et le directeur général de l'AMA, David Howman, ont fait des présentations, et le conseil juridique de l'AMA, Olivier Niggli, a parlé du processus de révision du Code.

L'AMA a organisé sa conférence de presse avant les Jeux olympiques à la salle de presse du Parc olympique, le 25 juillet. L'objectif : présenter le rôle de l'AMA aux Jeux olympiques et paralympiques et souligner les efforts de la communauté antidopage mondiale visant à empêcher les sportifs qui se dopent de concourir à Londres. Le président, John Fahey, le directeur général, David Howman, et le président de l'équipe des Observateurs indépendants, M. René Bouchard, y prenaient part.

En outre, l'AMA a organisé une conférence de presse conjointe à la Conférence internationale « L'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage dans le sport : Nouveaux partenariats pour un sport propre », tenue à l'Assemblée nationale française de Paris, le 12 novembre.

En plus de répondre aux demandes des médias, l'AMA doit aussi faire appel à ces intervenants pour transmettre ses messages antidopage en leur faisant régulièrement part des activités de l'Agence et en publiant des articles et des éditoriaux à ce sujet. L'AMA continue de s'engager auprès des journalistes par le biais des médias sociaux, plus particulièrement Twitter. À ce titre, le nombre d'individus qui suivaient l'AMA sur Twitter en 2012 a augmenté de 30 pour cent.

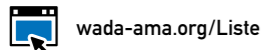
SCIENCE ET RECHERCHE

Liste des substances et méthodes interdites

L'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites (Liste). Cet exercice, qui s'étend sur toute l'année, est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'AMA.

La Liste 2013 a été élaborée tout au long de 2012, dans le cadre de trois réunions du groupe d'experts Liste. Ainsi, un projet de Liste a été diffusé aux partenaires aux fins de consultation et de commentaires. La Liste finale a été approuvée par le Comité exécutif en septembre et a été publiée trois mois avant son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013.

La Liste 2012 est disponible sur le site Web de l'AMA :



wada-ama.org/Liste

Laboratoires accrédités

L'AMA est chargée de l'accréditation et de la réaccréditation des laboratoires antidopage dans le monde. Il existe 33 laboratoires accrédités par l'Agence et supervisés par un système d'évaluation externe de la qualité.

En 2012, l'AMA a suspendu temporairement l'accréditation des laboratoires de Madrid et de Rio de Janeiro, elle a maintenu la suspension de l'accréditation du laboratoire de Tunis et a suspendu celle du laboratoire de Bangkok précisément pour les analyses antidopage par spectrométrie de masse de rapport isotopique (SMRI).

Le laboratoire de Mexico (Mexique) a complété la phase probatoire du processus d'accréditation alors que le laboratoire candidat de Doha (Qatar) a poursuivi ses démarches afin d'accéder à la phase probatoire. En outre, l'AMA a accordé à Ankara (Turquie) le statut de laboratoire candidat afin qu'il soit en mesure d'entreprendre rapidement le processus de réaccréditation. Au cours de l'année,

plusieurs autres pays et laboratoires individuels ont également manifesté leur intérêt de faire partie du réseau des laboratoires accrédités par l'AMA.

Des visites ont été organisées, souvent en collaboration avec l'organisme national d'accréditation, afin d'évaluer le développement des laboratoires accrédités actuels et des laboratoires potentiels. La collaboration continue de l'AMA avec la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC) a favorisé l'évaluation des laboratoires accrédités en vertu de deux standards reconnus, à savoir l'ISO/IEC 17025 et le Standard international pour les laboratoires (SIL).

Recherche scientifique

Le programme de recherche scientifique de l'AMA a contribué au développement et à la mise en place d'une vaste gamme de moyens de détection de substances et méthodes dopantes.

En 2012, l'AMA a reçu 71 projets de recherche scientifique provenant de chercheurs de 22 pays et cinq continents. Vingt-six ont été retenus pour un financement total de 3,2 millions \$¹. L'investissement total de l'AMA en matière de recherche scientifique depuis 2001 s'élève à 57 millions \$.

En 2012, près de 21 publications et plusieurs présentations faites dans le cadre de conférences ont souligné le soutien important de l'AMA pour les activités de recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage.

Vous trouverez la liste des projets de recherche approuvés en 2012 sur le site Web de l'AMA :



wada-ama.org/fr/Science-et-medicine/Recherche

Partenariats stratégiques

En 2012, la collaboration entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies a progressé davantage, au moyen notamment d'une Conférence à Paris organisée par le ministère français des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, conjointement avec l'AMA, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. La Conférence internationale intitulée « L'industrie pharmaceutique et la lutte contre le dopage dans le sport : Nouveaux partenariats pour un sport propre » a permis aux hauts représentants de l'industrie et du milieu antidopage de discuter de stratégies communes afin de mieux prévenir l'abus de médicaments en développement au sein de la population sportive, le tout avec le plein appui des autorités publiques. En outre, des exemples et des moyens concrets de ce type d'ententes ont été présentés à la Conférence.

L'AMA a continué de collaborer avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM), et on s'attend à ce que l'Agence signe encore plus d'ententes de ce genre avec les différentes industries en 2013.

Vous pouvez consulter le sommaire de la Conférence de Paris sur le site Web de l'AMA.



wada-ama.org/fr/Science-et-medicine

EN 2012, PRÈS DE 21 PUBLICATIONS ET PLUSIEURS PRÉSENTATIONS FAITES DANS LE CADRE DE CONFÉRENCES ONT SOULIGNÉ LE SOUTIEN IMPORTANT DE L'AMA POUR LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LE DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE.

¹ Sauf avis contraire, tous les montants présentés dans ce rapport annuel sont en dollars américains.

EN 2012, L'AMA A MAINTENU SON ATTENTION SUR TOUS LES ASPECTS DE LA SANTÉ DES SPORTIFS, Y COMPRIS LA PROMOTION D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES DANGERS DU DOPAGE. SI L'OBJECTIF DE L'AMA EST DE PROMouvoir LE SPORT PROPRE ET ÉQUITABLE, CELUI DU DÉPARTEMENT MÉDICAL EST DE SUPERVISER LES PROCESSUS ÉTABLIS AFIN DE S'ASSURER QUE LES SPORTIFS SOUFFRANT D'AFFECTIONS MÉDICALES PUISSENT CONTINUER À PRATIQUER LEUR SPORT.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Les sportifs présentant des conditions médicales justifiées et documentées peuvent demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour une substance ou une méthode interdite. L'objectif principal du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) est de garantir l'harmonisation, dans tous les sports et dans tous les pays, des procédures pour accorder une AUT. Dans le cadre de son rôle de supervision, l'AMA vérifie les AUT autorisées par les organisations antidopage (OAD).

À nouveau cette année, l'AMA a effectué les mises à jour pertinentes aux documents d'informations médicales pour venir en appui aux décisions des comités des AUT, notamment pour les maladies musculo-squelettiques, le TDHA (trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité), l'insuffisance androgénique et l'infertilité. Ce processus est réalisé en conjonction avec le comité des AUT et en consultation avec des spécialistes appropriés du monde entier.

Passeport biologique de l'Athlète


Le principe fondamental du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) est le suivi à long terme de variables biologiques de sportifs sélectionnés qui révèlent

indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage. Le PBA peut constituer un moyen de détecter les violations des règles antidopage conformément à l'article 2.2 (Usage ou tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite) du Code mondial antidopage (Code). Les informations issues du profil d'un sportif permettent également de cibler plus efficacement les sportifs lors des contrôles traditionnels du dopage.

Les Lignes directrices opérationnelles pour le Passeport biologique de l'Athlète sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Ce document, ainsi que ses documents techniques connexes, harmonise les protocoles liés au prélèvement, au transport et à l'analyse des échantillons sanguins et à la gestion des résultats. En outre, les lignes directrices fournissent un survol des principes scientifiques dans le cadre du module hématologique du PBA, ainsi que des conseils aux différentes organisations antidopage (OAD) pour la mise en place d'un tel programme. Les OAD qui choisissent de le faire obtiennent le soutien direct de l'AMA.

L'AMA a poursuivi le développement du module hématologique du PBA en fonction des discussions avec les experts à l'interne comme à l'externe. De plus en plus d'OAD mettent en place le PBA, c'est pourquoi l'AMA a organisé des rencontres avec des experts en hématologie, des médecins et des administrateurs de l'antidopage pour régler les questions liées à la mise en place de ce module. L'intégration, en septembre 2012, du logiciel du PBA dans ADAMS s'est avérée un franc succès. Cette mesure a amélioré de façon notable la capacité pour les OAD de gérer et de traiter en temps réel les profils atypiques une fois que les résultats des laboratoires sont consignés dans ADAMS. Cette intégration a aussi réduit le volume de données que les OAD doivent consigner en permettant à l'AMA de respecter son rôle de supervision en vertu du Code.

L'AMA a aussi continué de travailler avec les experts pour développer les modules stéroïdien et endocrinien du PBA, et envisage de lancer la version initiale du module stéroïdien en 2013.

 wada-ama.org/passeport

LES INFORMATIONS ISSUES DU PROFIL D'UN SPORTIF PERMETTENT ÉGALEMENT DE CIBLER PLUS EFFICACEMENT LES SPORTIFS LORS DES CONTRÔLES TRADITIONNELS DU DOPAGE.



EN 2012, L'OBJECTIF PRINCIPAL DE L'AMA ÉTAIT DE CONTINUER À FORMER DES PARTENARIATS AFIN D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN PLACE EFFICACES DE PROGRAMMES D'ÉDUCATION.

Programmes destinés à la jeunesse

Le programme Génération Franc Jeu de l'AMA encourage les jeunes athlètes – et les jeunes en général – à dire non au dopage. Il offre aux jeunes sportifs, à leurs entraîneurs et à leur entourage un cadre pour devenir des leaders qui endosseront la cause du sport propre et en feront la promotion. En 2012, le programme a été présenté aux Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse à Innsbruck (Autriche), où quelque 900 sportifs, entraîneurs et officiels ont pris part aux activités du centre Génération Franc Jeu de l'AMA. De ce nombre, 70 % a pris part à la Conférence de la Commission pour la culture et l'éducation olympique du Comité international olympique (CIO). Le programme a aussi été présenté aux Jeux scolaires sud-américains à Natal (Brésil) à la fin de l'année.

Entraîneurs Franc Jeu

Entraîneurs Franc Jeu, l'outil d'apprentissage antidopage informatique destiné aux entraîneurs, a connu encore plus de succès auprès des utilisateurs. À la fin de 2012, plus de 2 000 utilisateurs de 164 pays et de 75 sports utilisaient Entraîneurs Franc Jeu. L'outil, qui fournit du matériel éducatif gratuit aux entraîneurs, est désormais disponible dans la trousse du Modèle de sensibilisation de l'AMA offerte aux différentes organisations qui en font la demande. L'AMA et le Conseil international pour l'éducation des entraîneurs (ICCE) ont accepté d'incorporer des éléments de l'outil Entraîneurs Franc Jeu à leur cadre d'entraînement global. En outre, l'ICCE a utilisé l'outil à son centre aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres de 2012.

Recherche en sciences sociales

Le programme de recherche en sciences sociales de l'AMA a permis à l'Agence, encore une fois cette année, de recueillir des informations substantielles pour le développement de programmes éducatifs de prévention encore plus efficaces. À la suite de l'appel d'offres lancé dans le cadre de son programme 2012 de bourses de recherche en sciences sociales, l'AMA a reçu 34 propositions de projets provenant de 25 pays, et en a financé quatre d'entre eux. Les rapports finaux du programme de recherche en sciences sociales sont disponibles sur le site Web de l'AMA.

Partenariats en éducation

En 2012, l'AMA a entamé des discussions de partenariat avec plusieurs organisations internationales afin de développer une trousse unique de ressources pouvant intégrer des messages communs et individuels, minimisant ainsi la demande auprès des éducateurs de mettre en place de multiples programmes. Parmi les organisations intéressées à établir ce type de partenariat, notons l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP), le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et le Comité international pour le Fair Play (CIFP).

Projet Université

En 2012, l'AMA a formé un partenariat avec la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) et le Comité organisateur des Jeux mondiaux universitaires d'été 2015 de Gwangju afin d'élaborer un manuel universitaire électronique sur l'antidopage. Les objectifs d'un tel ouvrage : sensibiliser les étudiants de première année à la lutte contre le dopage dans le sport et informer les futurs médecins, les sportifs, les entraîneurs et tous les leaders du sport sur les dangers du dopage et sur leur rôle dans la lutte contre ce fléau au sein du sport.

Bibliothèque en ligne

En 2012, l'AMA a lancé sa Bibliothèque en ligne. L'interface permet aux partenaires de faire des recherches par groupes cibles, sujets ou méthodes et de visualiser les différents outils d'information et d'éducation - mallettes éducatives, vidéos et feuillets d'information - avant de les télécharger.

Symposium sur l'éducation

L'AMA, en partenariat avec l'Agence antidopage de Chine (CHINADA), a organisé un Symposium sur l'éducation à Shanghai (Chine). L'objectif était d'encourager les experts en éducation à partager leur expertise et leur expérience afin de développer plus de modèles et de matériel destinés à toutes les organisations antidopage de la région asiatique.

Resources

- Mallettes éducatives pour les entraîneurs, enseignants, agents de programme, agents de contrôle du dopage et médecins du sport
- Brochure sur les dangers du dopage
- Livres de la collection *Choisis ta propre aventure*
- Vidéo sur le contrôle du dopage
- Zone Jeunesse
- Entraîneurs Franc Jeu
- Défi Franc Jeu
- Série En Bref



**LE PROGRAMME GÉNÉRATION FRANC JEU DE L'AMA
ENCOURAGE LES JEUNES ATHLÈTES – ET LES JEUNES
EN GÉNÉRAL – À DIRE NON AU DOPAGE.**

COMMUNAUTÉ ANTIDOPAGE

Fédérations sportives internationales

En 2012, l'AMA a continué d'appuyer activement les activités antidopage des fédérations sportives internationales (FI), plus particulièrement les programmes antidopage et l'élaboration de meilleures pratiques. Par l'entremise de son bureau régional européen de Lausanne (Suisse), l'Agence a offert aux FI ses conseils et son appui quotidien, en mettant l'accent sur la qualité des programmes antidopage.

L'équipe des relations avec les FI de l'AMA a continué de collaborer étroitement avec le Service antidopage de SportAccord – l'organisation qui chapeaute les FI – dans tous les secteurs de l'antidopage, dont la conformité des FI membres de SportAccord au Code mondial antidopage et le processus de révision du Code.

En 2012, l'équipe des relations avec les FI de Lausanne a pris l'entière responsabilité de l'organisation du Symposium annuel de l'AMA pour les organisations antidopage (OAD). L'édition de cette année a attiré un nombre record de 280 participants représentant les FI, les organisations nationales antidopage (ONAD), les organisations régionales antidopage (ORAD) et les organisateurs de grandes manifestations sportives (OGM) des quatre coins du monde.

Le symposium de deux jours, orchestré autour du thème « Collaborer pour améliorer la lutte contre le dopage dans le sport » a fourni aux OAD l'occasion de discuter de stratégies antidopage et de rappeler la nécessité d'améliorer encore plus la qualité des activités de la communauté antidopage afin de protéger efficacement les sportifs propres, à l'ère où les pratiques de dopage sont de plus en plus sophistiquées.

Organisations nationales antidopage (ONAD)

En 2012, l'AMA a également offert son soutien aux ONAD du Brésil, du Ghana, de la Russie et de la Turquie dans le développement de leurs programmes antidopage. Cet appui a varié d'un pays à l'autre et a impliqué la participation d'autres ONAD bien établies.

Organisations régionales antidopage

Le programme des organisations régionales antidopage (ORAD) continue d'offrir à l'AMA des moyens efficaces de venir en aide aux plus petits pays ayant des ressources limitées. En 2012, l'AMA a travaillé en partenariat avec 121 pays pour le maintien de 15 ORAD : Afrique (6), Asie (5), Amériques (2), Océanie (1) et Europe (1).

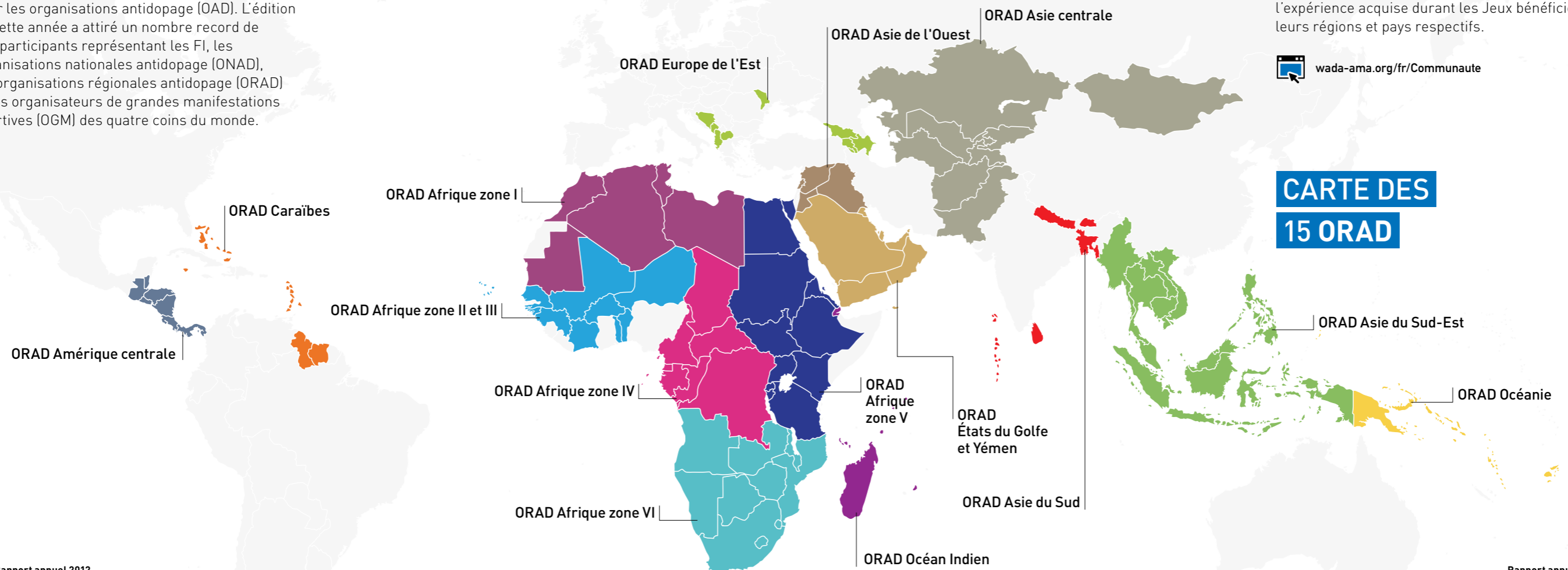
Le soutien d'organisations nationales antidopage (ONAD), de fédérations internationales et d'associations olympiques continentales a grandement favorisé le développement des ORAD. L'AMA a aussi obtenu l'aide financière de différents gouvernements, notamment de l'Australie pour l'ORAD d'Océanie, du Japon pour les ORAD d'Asie et de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie ayant le français en partage (CONFES) pour les ORAD des pays africains d'expression francophone.

L'année 2012 a été déterminante pour les initiatives du programme de développement des ORAD. L'Agence a octroyé du financement pour l'embauche de personnel dans différentes ORAD en Asie de l'Ouest et en Afrique (zones V et VI). L'AMA a également offert son soutien à toutes les ORAD dans le cadre de leur programme de contrôles hors compétition.

La 11e Conférence des ORAD, organisée avec le soutien du Conseil olympique d'Asie, a eu lieu en janvier au Koweït. Celle-ci était suivie de la première réunion du groupe de travail ad hoc pour les ORAD, en mars à Lausanne. Ces deux événements ont donné lieu à de nombreux commentaires sur l'orientation future des ORAD.

L'AMA a lancé une invitation à des agents de contrôle du dopage (ACD) de plusieurs ORAD à prendre part au programme de contrôle aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012. Quelque 17 ACD de 11 pays et de cinq ORAD étaient du nombre, et l'expérience acquise durant les Jeux bénéficiera à leurs régions et pays respectifs.

 wada-ama.org/fr/Communaute



MISSIONS DES OI

LE PROGRAMME DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS (OI) DE L'AMA CONTRIBUE À RENFORCER LA CONFIANCE DES SPORTIFS ET DU PUBLIC EN SUPERVISANT ET EN AUDITANT AU HASARD TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONTRÔLE DU DOPAGE ET DE LA GESTION DES RÉSULTATS LORS DE GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES. LES ÉQUIPES DES OBSERVATEURS INDÉPENDANTS SONT FORMÉES D'EXPERTS DU MONDE ENTIER DANS DIFFÉRENTS DOMAINES LIÉS À LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE.

Depuis son lancement en 2000 aux Jeux olympiques de Sydney - à l'invitation du Comité international olympique (CIO) -, le programme des OI a supervisé les programmes antidopage de plus de 40 grandes manifestations sportives, y compris les Jeux olympiques et paralympiques de Londres.

La mission des OI aux Jeux olympiques de Londres a été présidée par M. René Bouchard, ancien membre représentant le gouvernement canadien au sein du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA. L'équipe des OI était composée d'experts externes

ainsi que de membres de la direction de l'AMA, tous ayant une grande expertise en antidopage. L'événement était le septième du genre, à l'invitation du CIO.

À l'instar de la mission des OI aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010, celle des Jeux de Londres a adopté le même format de type audit. Le programme a fait appel à un système d'évaluation permettant d'identifier toute procédure non conforme et d'aviser les organisateurs dans le cadre de réunions quotidiennes avec le président des OI. Durant ces rencontres, l'équipe pouvait proposer différentes mesures correctives et améliorations. Cet exercice quotidien, plutôt que la remise d'un rapport final après la mission, a de nouveau été bien accueilli par les intervenants sur place à Londres, qui ont tous tiré profit des commentaires fournis. L'équipe a également soumis un rapport final publié sur le site Web de l'AMA.

Le programme des OI aux Jeux paralympiques de Londres 2012 constituait le sixième du genre, à l'invitation du Comité international paralympique (CIP). L'équipe, composée de cinq membres, était menée par Anders Solheim, président d'Antidopage Norvège. Dans le cadre de cette mission, le CIP a adopté le format de type audit pour une troisième fois; le premier avait été déployé à Beijing en 2008. Le rapport final de l'équipe des OI a été diffusé peu de temps après les Jeux.



wada-ama.org/observateursindependants

DEPUIS SON LANCEMENT EN 2000 AUX JEUX OLYMPIQUES DE SYDNEY - À L'INVITATION DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO) -, LE PROGRAMME DES OI A SUPERVISÉ LES PROGRAMMES ANTIDOPAGE DE PLUS DE 40 GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES, Y COMPRIS LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE LONDRES.

CONTRÔLES HORS COMPÉTITION

EN 2012, L'AMA A POURSUIVI SON PROGRAMME INDÉPENDANT DE CONTRÔLES HORS COMPÉTITION EN COMPLÉMENT AUX PROGRAMMES ANTIDOPAGE DE 40 FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES (FI) ET EN GUISE DE SOUTIEN AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD).

Les contrôles ont été réalisés par des agences de prélèvement d'échantillons pour le compte de l'AMA. L'objectif du programme était d'effectuer des contrôles dans des régions du monde et des sports où les programmes de contrôles ne sont

pas suffisamment élaborés ou sont inexistants. En outre, le programme visait à appuyer les progrès des organisations régionales antidopage (ORAD) et à réaliser des contrôles ciblés auprès de sportifs à plus haut risque de dopage en fonction de renseignements crédibles.

En 2012, le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a réalisé plus de 900 analyses, y compris des prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance humaine (hGH), des transfusions sanguines, du CERA et des transporteurs d'oxygène à base d'hémoglobine. La majorité des contrôles comprenaient également des analyses pour détecter l'EPO et des analyses antidopage par spectrométrie de masse de rapport isotopique (SMRI). Lorsque cela était possible, des tests d'insuline étaient aussi effectués. Les statistiques finales montrent que le programme de contrôles hors compétition de l'AMA a donné lieu à 619 analyses d'urine et à 293 analyses de sang dans 57 pays, auprès de 619 sportifs de 62 nationalités. Toujours avec le soutien et la collaboration de l'AMA, les ORAD ont également effectué des contrôles auprès de 282 sportifs.

Dans le cadre du programme de 2012, 40 FI ont été ciblées. Tous les contrôles ont été effectués en conformité avec les règles des FI concernées et avec les Standards internationaux de contrôle (SIC).



REVUE FINANCIÈRE 2012

AU 31 DÉCEMBRE 2012, POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, L'AMA AVAIT ATTEINT UN TAUX RECORD DE PERCEPTION, SOIT 99,56% DES CONTRIBUTIONS BUDGÉTÉES DES GOUVERNEMENTS.

Outre, une bourse de 1,7 million¹ du gouvernement canadien pour l'établissement des bureaux de l'AMA à Montréal, des bourses de 376 943 \$ ont été reçues d'autres pays et organisations. L'Agence tient à remercier ses partenaires pour leur soutien.

Les états financiers annuels de l'AMA montrent un déficit de 770 600 \$, ce qui constitue un résultat positif par rapport aux prévisions. Ceci s'explique par un taux de collection des contributions très satisfaisant

et par des économies de 1 % comparativement aux dépenses budgétées. L'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien et au franc suisse a également contribué à l'amélioration des résultats financiers de l'Agence.

Des dépenses en immobilisations de 1,6 million ont été encourues en 2012, liées essentiellement à l'intégration du Passeport biologique de l'Athlète dans ADAMS et à diverses améliorations à cette plateforme en préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Londres 2012. Les améliorations au système ADAMS demeurent une priorité.

Les revenus d'investissements ont été de 7,9 % inférieurs à 2011, ou 12 % inférieurs aux sommes budgétées, en raison des taux d'intérêt peu élevés sur les marchés et de la politique à faibles risques de l'AMA en matière d'investissements.

Les frais liés aux litiges ont été maintenus au niveau prévu au budget.

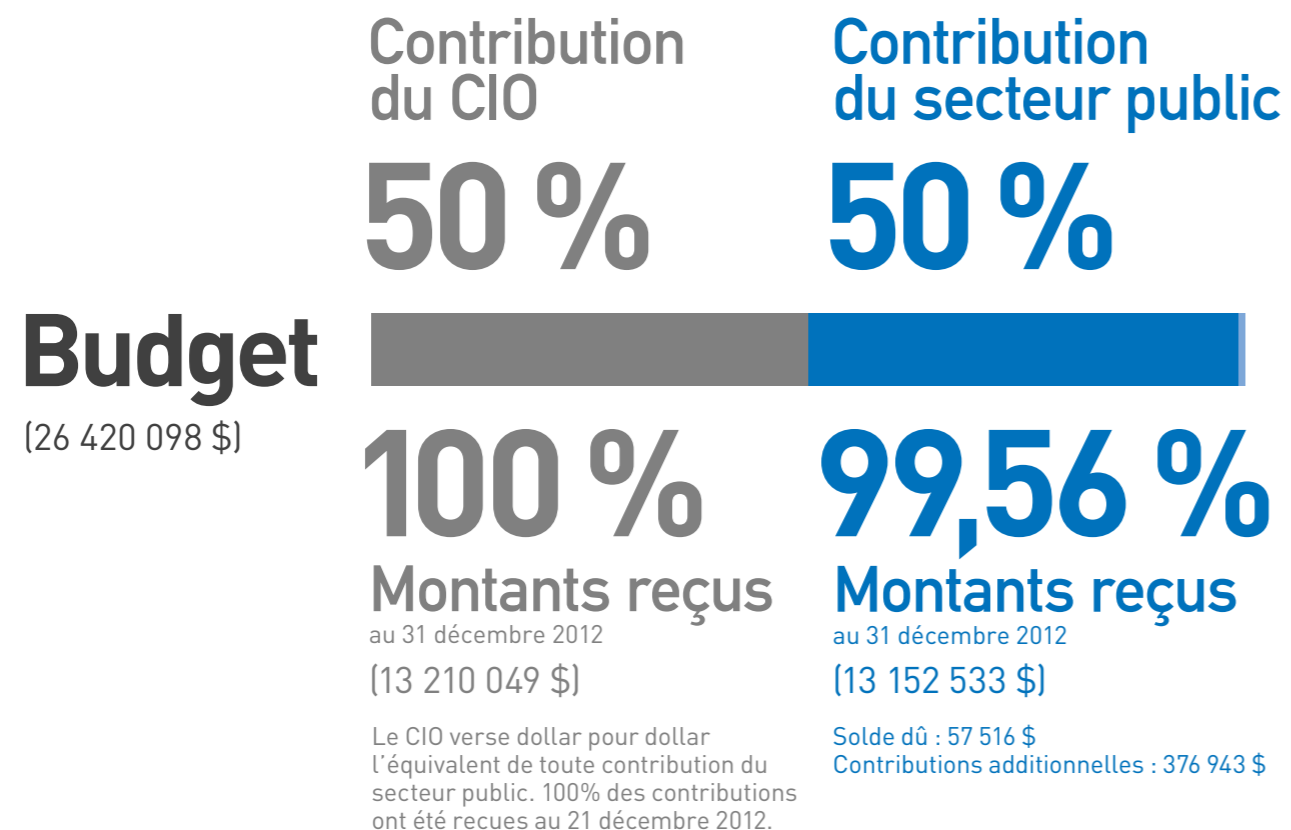
Les frais de consultation juridique liés à la rédaction du Code mondial antidopage révisé ont dépassé légèrement le budget. Les travaux de révision du Code se poursuivront en 2013 et culmineront à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, en novembre 2013.

L'AMA a participé aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres et y a présenté ses programmes avec beaucoup de succès et en deçà des coûts anticipés.

Les coûts liés aux technologies de l'information (TI) ont augmenté légèrement par rapport aux prévisions, hausse attribuable aux coûts de transition vers le nouveau fournisseur de services des TI.

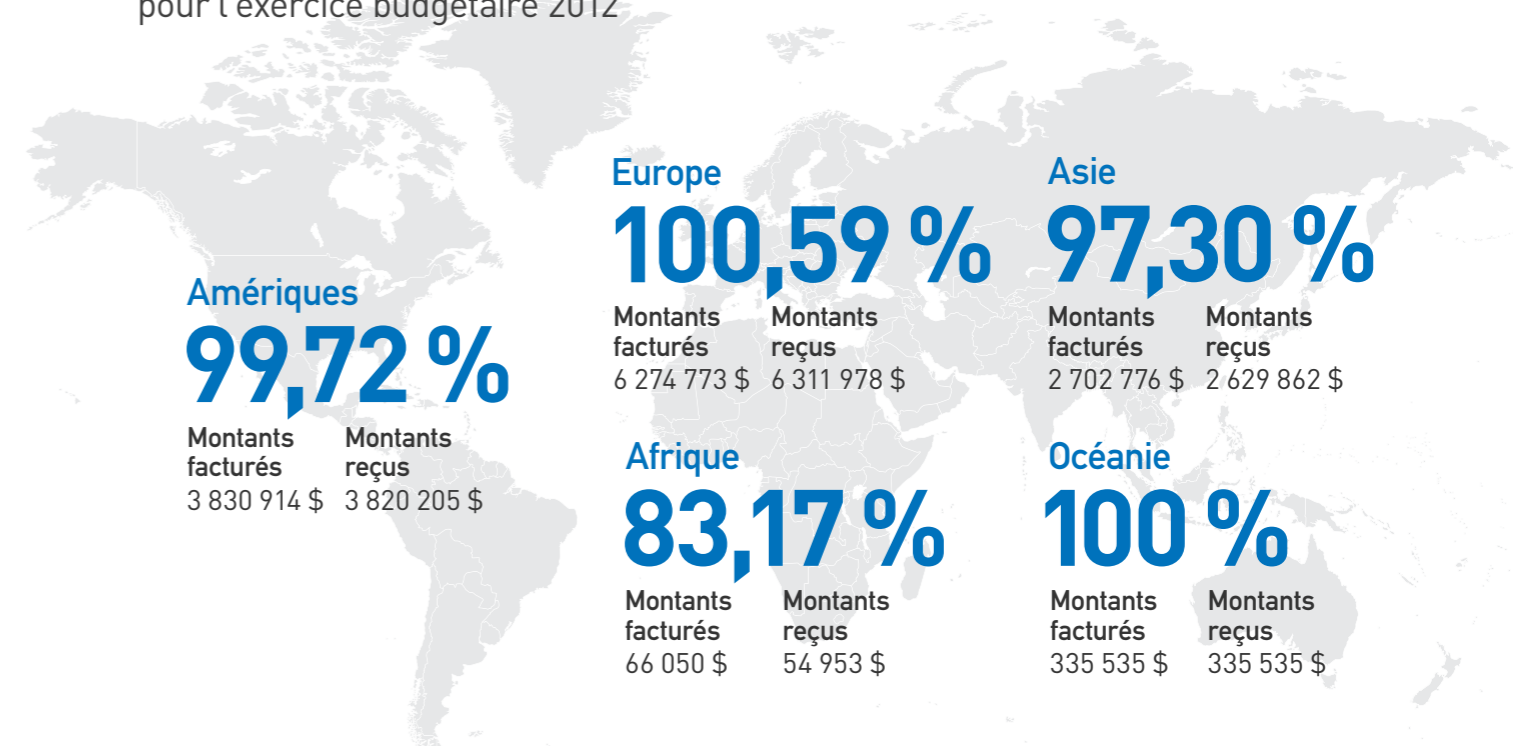
L'AMA a poursuivi le dialogue sur les questions de protection des données avec ses partenaires européens. Ce point non résolu demeure à l'avant-plan des discussions. L'AMA a investi - et continuera d'investir - les ressources nécessaires à ce chapitre.

La situation financière générale de l'Agence demeure stable, toutefois, la réserve de fonds non attribués destinée à assumer les pertes s'épuise. Ainsi, l'AMA devra augmenter ses revenus ou réduire ses activités pour être en mesure de remplir ses obligations en vertu du Code mondial antidopage.



Contributions du secteur public par région

Montants facturés et montants reçus au 31 décembre 2012 pour l'exercice budgétaire 2012



¹ Sauf avis contraire, tous les montants présentés dans ce rapport annuel sont en dollars américains.

¹ Sauf avis contraire, tous les montants présentés dans ce rapport annuel sont en dollars américains.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
l'Agence Mondiale Antidopage
Lausanne

PricewaterhouseCoopers SA
avenue C.-F. - Ramuz 45
Case postale
1001 Lausanne
Tél: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence Mondiale Antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC relatif à l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC relatif à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Pierre-Alain Dévaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Albasini
Expert-réviseur

Lausanne, le 30 mai 2013

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2012

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

Notes	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF	
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	16 276 161	16 070 589	14 874 783	15 080 496
Placements disponibles à la vente	5b	3 562 903	2 688 395	3 256 138	2 522 766
Débiteurs	6	382 300	452 718	349 384	424 827
Autres actifs circulants	7	3 343 504	2 882 696	3 055 629	2 705 095
		23 564 868	22 094 398	21 535 934	20 733 184
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5b	7 833 447	9 008 613	7 158 987	8 453 601
Immobilisations corporelles	8	674 492	629 753	616 418	590 954
Immobilisations incorporelles	9	3 197 823	3 133 138	2 922 490	2 940 109
		11 705 762	12 771 504	10 697 895	11 984 664
Total des actifs		35 270 630	34 865 902	32 233 829	32 717 848
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		1 019 573	1 043 876	931 788	979 564
Charges à payer	10	2 577 027	2 455 273	2 355 145	2 304 008
Contributions reçues d'avance		2 592 510	1 474 339	2 369 295	1 383 507
Total des passifs		6 189 110	4 973 488	5 656 228	4 667 079
Fonds propres					
Capital de fondation	11	5 474 651	5 328 271	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion cumulé sur le capital de fondation en USD		(1 468 151)	(1 321 771)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(9 893 183)	(9 285 379)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 370 850	1 407 587
Réserve d'opération	12b	2 400 000	2 400 000	2 193 360	2 252 138
Gains cumulatifs sur les placements disponibles à la vente		349 525	389 819	319 432	365 803
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		20 825 495	21 596 095	27 587 142	28 310 620
Total des fonds propres		29 081 520	29 892 414	26 577 601	28 050 769
Total des passifs et des fonds propres		35 270 630	34 865 902	32 233 829	32 717 848

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

État des activités pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2012

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

Notes	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF	
Revenus					
Contributions annuelles	13	26 511 321	26 492 689	24 890 202	23 588 027
Subventions	14	2 042 251	2 077 201	1 917 371	1 849 456
Autres revenus	15	290 759	188 979	272 980	168 259
Total des revenus		28 844 331	28 758 869	27 080 553	25 605 742
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	9 725 347	9 436 860	9 130 660	8 402 196
Frais de voyage et de logement		3 632 684	3 580 896	3 410 552	3 188 286
Information et communication		230 320	179 474	216 236	159 796
Frais de tests		907 701	1 441 166	852 197	1 283 157
Frais d'accréditation		429 528	448 386	403 263	399 225
Subventions de projets de recherche	17	5 718 427	4 887 468	5 368 755	4 351 606
Autres subventions		328 446	226 838	308 363	201 968
Éducation		43 035	32 786	40 404	29 192
Frais de consultants sur les projets		2 642 250	2 489 438	2 480 682	2 216 497
Frais administratifs		2 909 712	3 053 933	2 731 788	2 719 098
Frais informatiques		2 166 446	1 892 865	2 033 971	1 685 332
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 554 090	1 579 138	1 459 060	1 406 001
Total des dépenses opérationnelles		30 287 986	29 249 248	28 435 931	26 042 354
Excédent des dépenses sur les revenus avant produits financiers		(1 443 655)	(490 379)	(1 355 378)	(436 612)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		441 730	479 396	414 719	426 835
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente		(2 069)	-	(1 942)	-
Frais bancaires		(80 517)	(134 168)	(75 593)	(119 459)
Gains (pertes) de change nets		313 911	(330 757)	294 716	(294 494)
		673 055	14 471	631 900	12 882
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice		(770 600)	(475 908)	(723 478)	(423 730)

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

Tableau de financement pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2012

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	(770 600)	(475 908)	(723 478)	(423 730)
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 554 090	1 579 138	1 459 060	1 406 001
Intérêts	(441 730)	(479 396)	(414 719)	(426 835)
Pertes à la cession de placements disponibles à la vente	2 069	-	1 942	-
Variation des				
Débiteurs	70 418	(149 911)	66 112	(133 475)
Autres actifs circulants	(511 967)	34 193	(480 661)	30 443
Créanciers	(86 983)	474 482	(81 664)	422 460
Charges à payer	121 754	(29 126)	114 309	(25 933)
Contributions reçues d'avance	1 118 171	35 698	1 049 797	31 784
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	1 055 222	989 170	990 698	880 715
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(288 984)	(410 766)	(271 314)	(365 730)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 311 850)	(1 422 506)	(1 231 633)	(1 266 542)
Intérêts reçus	492 889	509 857	462 750	453 957
Acquisition de placements disponibles à la vente	(2 703 410)	-	(2 538 103)	-
Produits à la cession de placements disponibles à la vente	2 961 705	1 422 094	2 780 605	1 266 176
Liquidités nettes générées par (utilisées pour) les activités d'investissement	(849 650)	98 679	(797 695)	87 861
Augmentation des liquidités	205 572	1 087 849	193 003	968 576
Effets des modifications de cours de change	-	-	(398 716)	116 528
Liquidités au début de l'exercice	16 070 589	14 982 740	15 080 496	13 995 392
Liquidités à la fin de l'exercice	16 276 161	16 070 589	14 874 783	15 080 496

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global et du mouvement des fonds propres pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2012

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Ajustement de conversion cumulatif sur le capital de fondation USD	Réserve pour les litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2010	5 352 741	(1 346 241)	1 500 000	2 400 000	376 371	22 072 003	30 354 874
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(475 908)	(475 908)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	13 448	-	13 448
Mouvement de change	(24 470)	24 470	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							(462 460)
Solde au 31 décembre 2011	5 328 271	(1 321 771)	1 500 000	2 400 000	389 819	21 596 095	29 892 414
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(770 600)	(770 600)
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(40 294)	-	(40 294)
Mouvement de change	146 380	(146 380)	-	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice							(810 894)
Solde au 31 décembre 2012	5 474 651	(1 468 151)	1 500 000	2 400 000	349 525	20 825 495	29 081 520

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2010	5 000 000	(9 374 395)	1 401 152	2 241 842	351 569	28 734 350	28 354 518
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(423 730)	(423 730)
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	14 234	-	14 234
Mouvement de change	-	89 016	6 435	10 296	-	-	105 747
Résultat global de l'exercice							(303 749)
Solde au 31 décembre 2011	5 000 000	(9 285 379)	1 407 587	2 252 138	365 803	28 310 620	28 050 769
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(723 478)	(723 478)
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(46 371)	-	(46 371)
Mouvement de change	-	(607 804)	(36 737)	(58 778)	-	-	(703 319)
Résultat global de l'exercice							(1 473 168)
Solde au 31 décembre 2012	5 000 000	(9 893 183)	1 370 850	2 193 360	319 432	27 587 142	26 577 601

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

1 Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et les athlètes.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le financement de l'AMA provenait exclusivement du Mouvement olympique.

2 Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 12 mai 2013 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2012 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* (IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar US (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la majeure partie des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion cumulé sur le capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars US sont présentés à titre d'information complémentaire.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, à échéance fixe, que la direction de l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés dans les actifs circulants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs à long terme. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme Gains (pertes) cumulatifs sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme Gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, dans la catégorie Produits financiers.

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (Niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (Niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (Niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée résiduelle du bail et leur durée d'utilisation prévue. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau.....	4 ans
Améliorations locatives.....	5 ans

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

g) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

h) Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées. Les versements reçus en avance liés aux activités du prochain exercice sont différés et présentés comme Contributions reçues d'avance au bilan.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

i) Impôts sur les bénéfices

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

j) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

k) Normes, interprétations et modifications apportées aux normes existantes non encore en vigueur

Les normes et les modifications et interprétations de normes actuelles entrées en vigueur en 2012 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers au 31 décembre 2012. Certaines normes et certaines modifications et interprétations de normes actuelles qui ont été publiées et qui seront applicables pour les périodes comptables s'ouvrant le ou après le 1^{er} janvier 2013 ou pour des périodes ultérieures n'ont pas été adoptées par anticipation par l'AMA. L'AMA considère qu'aucune d'elles n'aura d'incidence significative sur ses états financiers.

- Amendement à IAS1 *Présentation des états financiers* relativement au résultat global. Le changement principal résultant de cet amendement est l'exigence, pour les entités, de regrouper les éléments présentés au résultat global selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement en résultat net. Cet amendement s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.
- IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* est une norme globale d'évaluation de la juste valeur qui précise les exigences en matière d'informations à fournir s'appliquant à toutes les IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait obtenu pour la vente d'un actif, ou payé pour transférer un passif, dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché, à la date de l'évaluation. Elle établit également des informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. Selon les IFRS en vigueur, les lignes directrices sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet sont réparties entre des normes spécifiques qui exigent des évaluations de la juste valeur et qui, dans de nombreux cas, ne rendent pas compte d'une base d'évaluation claire ni d'informations à fournir uniformes. IFRS 13 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013.
- IFRS 9 *Instruments financiers* porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement du capital investi, sont comptabilisés en résultat net. Cependant, les autres profits et pertes, y compris les pertes de valeur, associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global. IFRS 9 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'AMA évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes et de ces amendements sur ses états financiers.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

3 Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

a) Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au cours de l'exercice arrêté le 31 décembre 2012, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars US, en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2012, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 350 935 CHF (383 997 USD) supérieur (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 406 805 CHF (433 514 USD) supérieur au 31 décembre 2011), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens. L'excédent des dépenses sur les revenus est plus sensible en 2011 qu'en 2012 aux mouvements du taux de change du dollar US en raison du montant plus important de liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2012, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice aurait été de 27 092 CHF (29 645 USD) supérieur (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 26 452 CHF (28 188 USD) supérieur au 31 décembre 2011), principalement en raison des gains de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2012, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2012, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 44 014 CHF (48 161 USD) supérieurs (59 358 CHF (63 255 USD) au 31 décembre 2011), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour les taxes de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu aux trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2012		2011		
		Solde		Solde		
		USD	CHF	USD	CHF	
UBS	A	6 404 620	5 853 182	A	8 299 784	7 788 443
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	5 283 463	4 828 557	AA-	5 604 336	5 259 059
Banque Scotia	AA-	4 539 570	4 148 713	AA-	2 130 093	1 998 860
		16 227 653	14 830 452		16 034 213	15 046 362

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et entités gouvernementales.

e) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont considérés pour la gestion du risque relatif au capital.

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2012, la juste valeur des liquidités, des débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne diffèrait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2012, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4 Liquidités

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Liquidités en espèces	9 174 483	6 837 060	8 384 560	6 415 836
Dépôts bancaires				
en dollars US	3 460 000	2 494 522	3 162 094	2 340 837
en dollars canadiens	2 433 274	5 622 495	2 223 769	5 276 098
en francs suisses	547 465	479 544	500 328	450 000
en euros	660 939	636 968	604 032	597 725
	16 276 161	16 070 589	14 874 783	15 080 496

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt courants.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

5 Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

As at 31 December 2012	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	16 276 161	14 874 783	-	-	16 276 161	14 874 783
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	3 562 903	3 256 138	3 562 903	3 256 138
Débiteurs (note 6)	382 300	349 384	-	-	382 300	349 384
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	7 833 447	7 158 987	7 833 447	7 158 987
Total	16 658 461	15 224 167	11 396 350	10 415 125	28 054 811	25 639 292

As at 31 December 2011	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs circulants						
Liquidités (note 4)	16 070 589	15 080 496	-	-	16 070 589	15 080 496
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	2 688 395	2 522 766	2 688 395	2 522 766
Débiteurs (note 6)	452 718	424 827	-	-	452 718	424 827
Actifs à long terme						
Placements disponibles à la vente (note 5b))	-	-	9 008 613	8 453 601	9 008 613	8 453 601
Total	16 523 307	15 505 323	11 697 008	10 976 367	28 220 315	26 481 690

b) Placements disponibles à la vente

	2012	2011	2012	2011
	USD	USD	CHF	CHF
Obligations en dollars US	7 820 507	9 301 343	7 147 161	8 728 297
Produits structurés en dollars US	500 000	258 930	456 950	242 977
Obligations en euros	1 491 896	1 845 778	1 363 445	1 732 061
Produits structurés en euros	264 375	-	241 612	-
Obligations en dollars canadiens	1 319 572	290 957	1 205 957	273 032
	11 396 350	11 697 008	10 415 125	10 976 367

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 5,37 % et viennent à échéance de janvier 2013 à avril 2017. Les produits structurés en dollars US et en euros sont à capital garanti et viendront à échéance le 2 juillet 2015 et le 9 septembre 2013, respectivement.

6 Débiteurs

	2012	2011	2012	2011
	USD	USD	CHF	CHF
Débiteurs TVQ	282 235	270 940	257 935	254 248
Autres débiteurs	75 074	154 392	68 610	144 880
Impôts anticipés à recouvrer	2 391	4 840	2 185	4 542
Garantie de loyer et cautions	22 600	22 546	20 654	21 157
	382 300	452 718	349 384	424 827

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 20 654 CHF (22 600 USD) (21 157 CHF (22 546 USD) en 2011).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

7 Autres actifs circulants

	2012	2011	2012	2011
	USD	USD	CHF	CHF
Charges payées d'avance	1 327 187	1 071 820	1 212 917	1 005 787
Intérêts courus	137 483	188 642	125 646	177 020
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	4 993	3 677	4 563	3 450
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2007	-	3 600	-	3 378
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2008	111 141	133 475	101 573	125 252
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2009	75 768	715 719	69 244	671 624
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2010	254 946	686 736	232 995	644 426
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2011	1 007 237	-	920 514	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2012	283 387	-	258 987	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2008	-	759	-	712
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2009	16 928	-	15 470	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2010	-	15 414	-	14 464
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2011	12 927	62 854	11 814	58 982
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2012	111 507	-	101 906	-
	3 343 504	2 882 696	3 055 629	2 705 095

8 Immobilisations corporelles – Matériel informatique, matériel de bureau et améliorations locatives

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2011								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	292 411	273 142	81 528	76 155	368 152	343 891	742 091	693 188
Acquisitions	169 156	177 298	29 813	31 248	51 416	53 891	250 385	262 437
Amortissements	(270 635)	(240 962)	(19 925)	(17 741)	(72 163)	(64 251)	(362 723)	(322 954)
Différences de change	-	(30 308)	-	(3 878)	-	(7 531)	-	(41 717)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	190 932	179 170	91 416	85 784	347 405	326 000	629 753	590 954
Au 31 décembre 2011								
Coût	1 148 305	1 507 898	1 231 873	1 645 728	487 040	518 964	2 867 218	3 672 590
Amortissements cumulés	(957 373)	(1 256 251)	(1 140 457)	(1 461 690)	(139 635)	(138 504)	(2 237 465)	(2 856 445)
Différences de change	-	(72 477)	-	(98 254)	-	(54 460)	-	(225 191)
Valeur comptable nette	190 932	179 170	91 416	85 784	347 405	326 000	629 753	590 954
Exercice arrêté le 31 décembre 2012								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	190 932	179 170	91 416	85 784	347 405	326 000	629 753	590 954
Acquisitions	162 421	152 489	25 949	24 362	88 933	83 495	277 303	260 346
Amortissements	(114 026)	(107 053)	(29 279)	(27 489)	(89 259)	(83 800)	(232 564)	(218 342)
Différences de change	-	(5 884)	-	(2 156)	-	(8 500)	-	(16 540)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	239 327	218 722	88 086	80 501	347 079	317 195	674 492	616 418
Au 31 décembre 2012								
Coût	1 310 726	1 660 387	1 257 822	1 670 090	575 973	602 459	3 144 521	3 932 936
Amortissements cumulés	(1 071 399)	(1 363 304)	(1 169 736)	(1 489 179)	(228 894)	(222 304)	(2 470 029)	(3 074 787)
Différences de change	-	(78 361)	-	(100 410)	-	(62 960)	-	(241 731)
Valeur comptable nette	239 327	218 722	88 086	80 501	347 079	317 195	674 492	616 418

Au 31 décembre 2012, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives était de néant (11 681 USD au 31 décembre 2011).

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

9 Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2011		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	2 927 913	2 734 967
Acquisitions	1 421 640	1 334 053
Amortissements	(1 216 415)	(1 083 047)
Différences de change	-	(45 864)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	3 133 138	2 940 109
Au 31 décembre 2011		
Coût	8 194 384	9 244 328
Amortissements cumulés	(5 061 246)	(5 940 940)
Différences de change	-	(363 279)
Valeur comptable nette	3 133 138	2 940 109
Exercice arrêté le 31 décembre 2012		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	3 133 138	2 940 109
Acquisitions	1 386 211	1 301 447
Amortissements	(1 321 526)	(1 240 718)
Différences de change	-	(78 348)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	3 197 823	2 922 490
Au 31 décembre 2012		
Coût	9 580 595	10 545 775
Amortissements cumulés	(6 382 772)	(7 181 658)
Différences de change	-	(441 627)
Valeur comptable nette	3 197 823	2 922 490

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2012, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles était de 95 054 USD (20 693 USD au 31 décembre 2011).

10 Charges à payer

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Passifs transitoires	1 182 356	997 289	1 080 555	935 849
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	-	39 999	-	37 534
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	47 232	119 464	43 165	112 104
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	173 236	362 191	158 320	339 876
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	221 101	482 145	202 064	452 441
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	375 813	253 621	343 455	237 996
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	488 852	187 177	446 762	175 645
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	53 420	-	48 820	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	5 243	7 550	4 791	7 085
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	9 286	5 837	8 487	5 478
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	20 271	-	18 527	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	217	-	199	-
	2 577 027	2 455 273	2 355 145	2 304 008

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12 Réserves

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations.

13 Contributions annuelles

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	746	3 944	700	3 512
2002 Comité International Olympique	746	3 944	700	3 512
2003 Autorités publiques et gouvernements	2 682	2 347	2 518	2 090
2003 Comité International Olympique	2 682	2 347	2 518	2 090
2004 Autorités publiques et gouvernements	24	-	23	-
2004 Comité International Olympique	24	-	23	-
2005 Autorités publiques et gouvernements	369	5 000	346	4 452
2005 Comité International Olympique	5 370	-	5 042	-
2006 Autorités publiques et gouvernements	403	7 082	378	6 306
2006 Comité International Olympique	7 485	-	7 027	-
2007 Autorités publiques et gouvernements	391	281	367	250
2007 Comité International Olympique	391	281	367	250
2008 Autorités publiques et gouvernements	3 530	9 285	3 314	8 267
2009 Autorités publiques et gouvernements	11 537	16 624	10 831	14 801
2010 Autorités publiques et gouvernements	21 341	132 793	20 036	118 234
2011 Autorités publiques et gouvernements	91 018	13 098 712	85 452	11 662 566
2011 Comité International Olympique	-	13 210 049	-	11 761 697
2012 Autorités publiques et gouvernements	13 152 533	-	12 348 280	-
2012 Comité International Olympique	13 210 049	-	12 402 280	-
	26 511 321	26 492 689	24 890 202	23 588 027

14 Subventions

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Montant de la subvention de Montréal International	1 665 308	1 703 227	1 563 477	1 516 484
Gouvernement d'Australie	124 975	125 000	117 333	111 295
Gouvernement du Kazakhstan	9 211	-	8 648	-
Gouvernement du Japon	204 999	223 360	192 464	198 871
Gouvernement d'Afrique du Sud	-	25 614	-	22 806
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	22 077	-	20 727	-
C.O.N.F.E.J.E.S.	15 681	-	14 722	-
	2 042 251	2 077 201	1 917 371	1 849 456

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 dollars canadiens, indexés sur une durée de 10 ans (2002 – 2011), et exempte l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 dollars canadiens, indexés sur une période de 10 ans (2002 – 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 dollars canadiens, indexé sur une période de 10 ans (2012 – 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 dollars canadiens, indexé sur une période de 10 ans (2012 – 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15 Autres revenus

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	219 938	162 080	206 489	144 309
Surveillance du Code mondial antidopage	28 933	26 899	27 164	23 950
Incitatifs locatifs	41 888	-	39 327	-
	<u>290 759</u>	<u>188 979</u>	<u>272 980</u>	<u>168 259</u>

16 Salaires et autres charges de personnel

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Salaires	5 586 547	5 480 906	5 244 940	4 879 974
Charges sociales et autres avantages salariaux	4 008 922	3 922 919	3 763 784	3 492 809
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	93 600	28 681	87 876	25 536
Personnel temporaire	36 278	4 354	34 060	3 877
	<u>9 725 347</u>	<u>9 436 860</u>	<u>9 130 660</u>	<u>8 402 196</u>

Le nombre de personnes employées était de 64 au 31 décembre 2012 (63 au 31 décembre 2011).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste Salaires et autres charges de personnel, à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

17 Subventions de projets de recherche

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	5 645 355	4 615 851	5 300 152	4 109 769
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	294 793	320 240	276 766	285 129
Remboursements reçus en raison d'annulation de projets	(221 721)	(48 623)	(208 163)	(43 292)
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	<u>5 718 427</u>	<u>4 887 468</u>	<u>5 368 755</u>	<u>4 351 606</u>
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	5 718 427	4 887 468	5 368 755	4 351 606
Paievements d'avance (mouvement)	256 601	(90 033)	240 910	(80 162)
Charges à payer (mouvement)	63 316	(220 851)	59 444	(196 637)
Total des subventions de projets de recherche payées	<u>6 038 344</u>	<u>4 576 584</u>	<u>5 669 109</u>	<u>4 074 807</u>

18 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste Frais de voyage et de logement, à l'état des activités.

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	2 198 425	2 207 704	2 063 995	1 965 651
Avantages sociaux et charges sociales	969 828	1 040 128	910 525	926 088
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	12 850	15 070	12 064	13 418
	<u>3 181 103</u>	<u>3 262 902</u>	<u>2 986 584</u>	<u>2 905 157</u>

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Au 31 décembre 2012, l'AMA en comptait 10 (11 directeurs au cours de 2011, 10 au 31 décembre 2011).

19 Engagements

a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Moins de un an	483 824	490 666	442 167	460 437
Plus de un an et moins de cinq ans	1 847 828	1 662 240	1 688 731	1 559 831
Plus de cinq ans	1 743 720	2 084 511	1 593 586	1 956 086
	<u>4 075 372</u>	<u>4 237 417</u>	<u>3 724 484</u>	<u>3 976 354</u>

Les obligations ci-dessus concernent

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021
Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2017
Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2014
Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2017

Annexe aux états financiers

31 décembre 2012

b) Engagements pour des éléments hors location

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Moins de un an	1 516 250	1 473 744	1 385 701	1 382 948
Plus de un an et moins de cinq ans	1 591 690	1 190 510	1 454 646	1 117 164
	<u>3 107 940</u>	<u>2 664 254</u>	<u>2 840 347</u>	<u>2 500 112</u>

Les obligations ci-dessus sont principalement liées au contrat de service de FX Innovation, de 2013 à 2015, et à plusieurs autres contrats.

Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2012 USD	2011 USD	2012 CHF	2011 CHF
Moins de un an	4 726 262	4 760 505	4 437 260	4 238 562
Plus de un an et moins de cinq ans	586 416	856 305	550 558	762 420
	<u>5 312 678</u>	<u>5 616 810</u>	<u>4 987 818</u>	<u>5 000 982</u>

20 Engagements conditionnels

À la fin de 2012, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 527 052 CHF (2 765 130 USD) (4 216 116 CHF (4 492 921 USD) en 2011). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice de 2013.

wada-ama.org



Bureau Principal

800 Place Victoria, Suite 1700
Case Postale 120
Montréal, QC, Canada, H4Z 1B7
T +1.514.904.9232
F +1.514.904.8650

Afrique

Protea Assurance Building
8e étage, Greenmarket Square
Le Cap, 8001, Afrique du Sud
T +27.21.483.9790
F +27.21.483.9791

Asie / Océanie

C/O Japan Institute of Sports Sciences
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo, 115-0056, Japon
T +81.3.5963.4321
F +81.3.5963.4320

Europe

Maison du Sport International
Avenue de Rhodanie 54
1007 Lausanne, Suisse
T +41.21.343.43.40
F +41.21.343.43.41

Amérique latine

Centre mondial du commerce de Montevideo
Tour II, Unité 712
Calle Luis A De Herrera 1248
Montevideo, Uruguay
T +598.2.623.5206
F +598.2.623.5207

wada-ama.org • facebook.com/wada.ama • twitter.com/wada_ama • info@wada-ama.org



Encre végétale sur papier recyclé